



Sécurité



Emploi

Culture

Environnement



Cohésion sociale



Agriculture

Modernisation de l'État

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État en Vendée



2015



- Assurer la sécurité de tous p.3
- Aménager durablement les territoires p.16
- Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale p.30
- Moderniser l'action publique p.42



Directeur de publication :
Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée

Conception & réalisation :
préfecture de la Vendée -
bureau de la communication
interministérielle.

Crédits photos :
préfecture de la Vendée, DDTM de
la Vendée, SDIS de la Vendée.

ISSN : 1969-6027.

ÉDITO



Ce document présente de manière synthétique et aussi complète que possible l'activité des services de l'État en Vendée en 2015. Il témoigne de l'implication constante de ses agents au service de nos concitoyens à travers la grande diversité de leurs missions, que ce soit sur le front de l'économie, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture ou pour leur sécurité.

2015 a été pour notre pays une année chargée d'évènements qui nous ont tous marqués. Dououreux ou inédits, ils ont aussi suscité une mobilisation spontanée, sous différentes formes, pour dire que nous sommes attachés à ce que la République représente pour nous : la possibilité de vivre, de penser, de créer librement.

Dans le cadre de l'état d'urgence, 4 000 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers sont mobilisés en Vendée pour garantir la sécurité de tous. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, la sécurité routière a progressé et la délinquance reculé. Un pas de plus a été franchi en 2015 pour garantir la protection des populations sur le littoral vendéen à travers l'approbation des 4 Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires et la labellisation des 7 Programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI).

Avec 9 000 habitants de plus chaque année en Vendée, le développement et l'aménagement du territoire sont deux champs où l'action a été intense en 2015. Une année marquée, par exemple, par le lancement du débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier. Ce vaste projet dont les retombées énergétiques et économiques attendues sont importantes, doit prendre en compte tous les enjeux identifiés : la pêche, l'environnement, les paysages, la sécurité maritime, le patrimoine touristique et l'économie locale.

Face à la crise de l'élevage, la cellule départementale d'urgence regroupant tous les acteurs impliqués s'est réunie dès le 24 juillet 2015, pour présenter le plan gouvernemental et déclencher des aides ciblées pour les agriculteurs les plus en difficulté en Vendée.

Dans un contexte économique difficile, l'emploi a constitué avec l'ensemble des partenaires un axe fort, à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), les emplois d'avenir et les 450 mesures de simplification pour les entreprises, pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité du service public.

Enfin, l'État s'est résolument engagé en Vendée dans la modernisation de son action, couronnée par la labellisation Qualipref 2.0 de la préfecture, la reconduction de la certification « Marianne » de la sous-préfecture des Sables d'Olonne et l'ouverture programmée en 2016 de la maison de l'État à Fontenay-le-Comte. C'est l'assurance pour chaque vendéen d'accéder à un service public de qualité, la possibilité de développer de nouvelles relations avec les services de l'État notamment par le biais des nouveaux outils numériques.

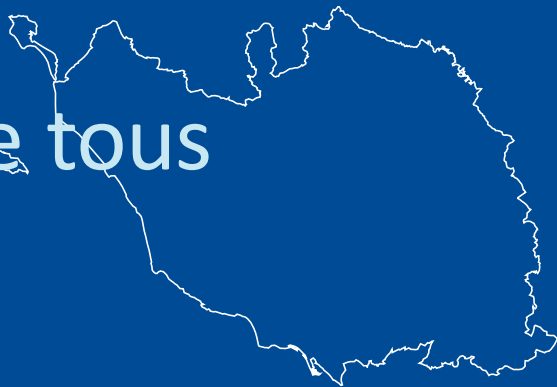
Cet engagement pour l'administration et le développement du territoire prend tout son sens dans la collaboration avec les forces vives de la Vendée, collectivités, entreprises, associations, population - pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dans notre département, où les agents de l'État sont fiers de servir.

Jean-Benoît ALBERTINI

Préfet de la Vendée



Assurer la sécurité de tous



Tués sur les routes de Vendée : - 31 %

Baisse de - 6 % des cambriolages

197 plans communaux de sauvegarde validés

Les 4 plans prioritaires de prévention des risques littoraux approuvés

Près de 4 000 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers mobilisés pour la sécurité des vendéens

51 communes engagées dans la démarche « participation citoyenne »



Garantir la sécurité publique



Sécurité quotidienne et état d'urgence : 4 000 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers mobilisés

5 000 personnes se sont recueillies le 19 novembre 2015 à La Roche-sur-Yon à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris.



En 2015, la France a été frappée à deux reprises, par des actes terroristes d'une extrême violence. A la suite des attaques terroristes qui ont eu lieu le 13 novembre à Paris, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national dont la prolongation a été autorisée par le Parlement.

En Vendée, une stratégie de sécurité appropriée au département a été définie avec les services de gendarmerie, de police et du renseignement territorial, en alerte permanente pour la protection de la population.

Le niveau de mobilisation qui correspond à l'état d'urgence fait appel à deux types de mesures :

- l'engagement accru des effectifs permanents avec la priorité accordée aux missions de surveillance et de présence sur le terrain,

de jour comme de nuit, avec l'augmentation de 50 à 100 % du nombre de patrouilles de la police nationale et de la gendarmerie sur l'ensemble du département ;

- le doublement des effectifs de réservistes de ces deux forces. Des réservistes formés, ayant une bonne connaissance du département, viennent renforcer les unités pour que l'effort demandé puisse être prolongé autant que nécessaire.

C'est aussi...

- la mise en œuvre de perquisitions administratives ;
- le suivi plus intense de la radicalisation : coordination avec les forces de sécurité et les services de l'Etat et la Justice ;
- le suivi de plus de 1 160 manifestations sur tout le département ;
- la sécurisation des sites recevant du public (cinéma, centres commerciaux...).

Les réservistes : une force au service de la sécurité des Vendéens

Souvent méconnus du grand public, les réservistes assurent un rôle important au sein de la gendarmerie et de la police nationales. Composée de 26 000 hommes et femmes au niveau national, la réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce les unités d'active et les structures de commandement.

Le préfet de la Vendée rencontre les réservistes de la gendarmerie nationale lors d'une séance d'entraînement au stand de tir des Terres-Noires à La Roche-sur-Yon en décembre 2015.



Sécurité estivale : un dispositif consolidé de sécurité publique et de secours aux personnes



La préparation anticipée du dispositif a permis d'assurer dans les meilleures conditions la sécurité sur le littoral durant l'été 2015.

Des dispositifs de sécurité ont ainsi été planifiés par le directeur de la sécurité publique et le commandant de groupement de gendarmerie auxquels a été associé le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Ils ont permis cette année encore d'assurer un maillage territorial étendu et adapté.

Police nationale : 2 adjoints de sécurité supplémentaires, 480 vacations de réservistes soit 9 personnels supplémentaires par jour en moyenne et 8 renforts extra-départementaux ;

Gendarmerie nationale : moyens extérieurs : 64 gendarmes mobiles et 2 cavaliers ; moyens départementaux : 44 gendarmes départementaux et 46 réservistes ;

SDIS : 1 150 sapeurs-pompiers dont une centaine de sauveteurs aquatiques et 96 sapeurs-pompiers saisonniers.



Les dispositifs



Fonds interministériel de prévention de la délinquance (Fipd)

L'enveloppe 2015 s'est élevée à 128 123 €. 18 projets ont été financés dont 8 dans le cadre des contrats de ville de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte.

Après les attentats de janvier 2015, une dotation complémentaire de 32 000 € a permis de financer 2 mesures importantes :

- la prévention de la radicalisation pour 15 000 € ;
- le financement de l'acquisition de gilets pare-balles pour 17 000 € (18 communes bénéficiaires).

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)

11 dossiers ont été financés pour une enveloppe globale de 55 575 €. Les bénéficiaires sont principalement des associations et les actions portent sur la prévention en milieu scolaire, en milieu festif auprès du public en situation de vulnérabilité et sur le thème de l'alcool.

Vidéoprotection

En 2015, 4 nouvelles autorisations ont été délivrées pour l'installation de systèmes de vidéoprotection, représentant un total de 22 caméras dans les communes de La Tranche-sur-Mer, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Olonne-sur-Mer et Oulmes. Au total, 21 communes vendéennes se sont dotées d'un dispositif de vidéoprotection pour un total de 187 caméras installées sur la voie publique.



Participation citoyenne : 51 communes engagées en Vendée



© Préfecture de la Vendée - BCI

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la mise en œuvre du plan anti-cambriolage, dès l'automne 2013 en Vendée, a permis une baisse des effractions constatées sur l'ensemble du département.

En complément de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie et de police, des actions de prévention sont conduites avec les maires des communes du département. S'inscrivant dans une stratégie globale de lutte contre les cambriolages, le dispositif « participation citoyenne » constitue une mesure préventive importante en associant les habitants à la protection de leur environnement.

51 communes en Vendée sont désormais engagées dans ce dispositif qui couvre plus de 139 000 habitants.

Les chiffres



Les Atteintes aux biens (AAB)



En 2015, les atteintes aux biens concernent 13 340 faits constatés, contre 14 160 en 2014 et 14 588 en 2013, soit une diminution de 820 faits (-5,79 %).

Le département de la Vendée gagne 3 places par rapport à 2014 (74^{ème} rang national sur 96), avec un taux de 21,09 faits pour 1 000 habitants. Le taux de la région des Pays de la Loire s'établit à 29,37, celui au niveau national à 34,37.

Focus sur les cambriolages



La diminution du nombre de cambriolages de 6,19 % est particulièrement marquée dans les résidences secondaires et dans les commerces. En revanche, l'indicateur « vols dans les logements » est en hausse (+5,81 %). Cette tendance s'explique par une hausse des cambriolages dans les résidences principales de 8,35 % après une chute remarquable de 21 % entre 2013 et 2014.



© Préfecture de la Vendée - BCI

Les Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)



En 2015, 2 857 faits ont été enregistrés contre 2 786 en 2014 et 2 450 en 2013. Le département de la Vendée reste peu criminogène (92^{ème} rang national sur 96) avec un taux de 4,47 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants. Ce taux est le plus bas de la région des Pays de la Loire.

La majorité des faits enregistrés ne sont pas crapuleux. Les violences intra-familiales constituent un poids important des AVIP avec plus de 50 % des faits. Les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) restent stables avec une hausse de 12 faits par rapport à 2014. Les homicides n'ont pas évolué depuis 2013 avec un nombre de 6 faits par an.

Les Infractions économiques et financières (EIEF)



En Vendée, après une baisse importante du nombre de faits constatée en 2012, on note une hausse de 203 faits, soit + 8,71 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des escroqueries sur internet et les infractions liées aux chèques. Cependant, la Vendée se classe au 2^{ème} rang de la région avec 4,16 faits pour 1 000 habitants, et au 72^{ème} rang national (sur 96).

Les autres indicateurs



Les Infractions révélées par l'action des services (IRAS) représentent les crimes et délits découverts par les services de police et de gendarmerie sans plainte préalable d'une victime.

En 2015, 1 743 faits relevant de ces infractions ont été constatés, soit le 2^{ème} meilleur résultat depuis 5 ans malgré une baisse de 14,64 % par rapport à 2014.

La part des infractions à la législation sur les stupéfiants est en baisse par rapport à 2014 (1 232 faits contre 1 438 faits en 2014). Le poids reste cependant élevé puisqu'il représente 70,68 % du total des IRAS.



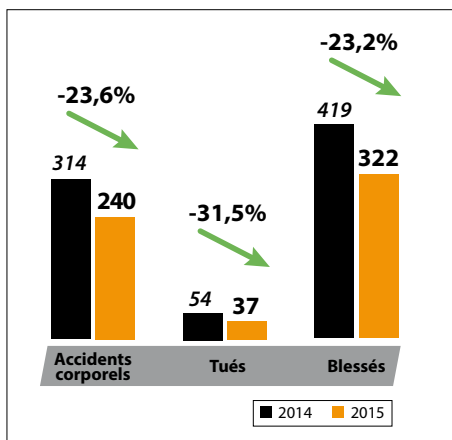
Les taux d'élucidation sont en légère hausse, ce qui montre une efficacité accrue du travail d'investigation des services de police et de gendarmerie. Le nombre de personnes mises en cause a, quant à lui, enregistré une légère baisse de 2,49 % (8 344 personnes mises en cause en 2015 contre 8 557 en 2014).





Moins de morts sur les routes de Vendée en 2015, continuons !

Sécurité routière : un bilan 2015 qui confirme une baisse du nombre de victimes



Contrairement à la tendance nationale, le nombre d'accidents corporels, de blessés et de tués connaît une baisse significative en Vendée.

En 2015, 37 personnes ont trouvé la mort sur la route contre 54 en 2014, soit 17 de moins (-31,5%). La Vendée renoue ainsi avec le niveau d'accidentalité routière de 2013 (35 tués), année la moins meurtrière sur les routes du département.

Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés a baissé respectivement de -23,6% et -23,2% par rapport à 2014.

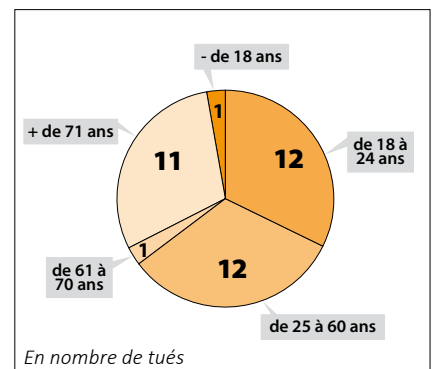
Les chiffres



Si les jeunes demeurent particulièrement exposés au risque routier, les seniors sont de plus en plus touchés.

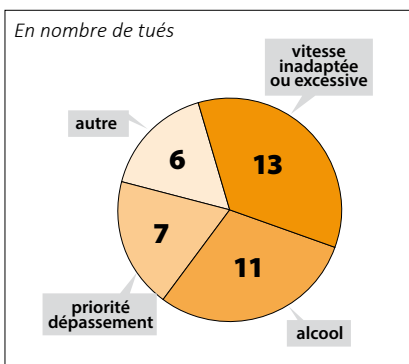
13 jeunes de moins de 25 ans ont perdu la vie sur les routes de Vendée, soit 35% des victimes.

33% des victimes (12) sont des seniors de plus de 61 ans. L'année 2014 s'était soldée par le décès de 16 personnes de plus de 60 ans. L'année 2015 apparaît également préoccupante pour ces usagers de la route.



43% des victimes étaient des « usagers vulnérables »

Au total 16 usagers vulnérables (5 motocyclistes, 4 cyclomoteuristes, 3 cyclistes, 3 piétons et 1 autre usager-motoculteur) ont perdu la vie sur les routes de Vendée en 2015.



La vitesse et l'alcool sont à l'origine de 70% des accidents mortels

13 personnes sont décédées à cause d'une vitesse excessive ou inadaptée.

11 personnes présentaient un taux d'alcoolémie supérieure à la limite autorisée. Dans un accident, le conducteur avait également consommé des stupéfiants.



Vitesse : 12 radars automatiques équipés de la fonction double sens

Depuis la mise en service de la fonction double-sens, le 14 septembre dernier, les 12 radars ainsi équipés ont enregistré 7 830 excès de vitesse en sens inverse, soit 3,6 fois plus qu'en sens historique.

Le radar situé route des Sables d'Olonne à La Roche-sur-Yon est celui qui a le plus flashé en novembre 2015 avec 934 infractions (784 en sens inverse et 150 en sens historique), soit environ 30 flashes par jour.

En 2016, deux radars automatiques seront équipés de la fonction double sens :

- celui de Saint Florent des Bois dans le sens La Roche sur Yon - Luçon ;
- celui de Chambretau dans le sens Les Sables d'Olonne vers Cholet ;
- le radar de Mouchamps sera également équipé de cette fonction, dès que les travaux d'aménagement de la voirie seront terminés.

Au total, 15 radars automatiques seront équipés en Vendée sur les 22 radars fixes que compte le département.



Les infractions

Les excès de vitesse :



30 822 infractions constatées par des radars automatiques

21 642 infractions constatées par des radars mobiles embarqués

8 368 excès de vitesse constatés par les forces de l'ordre



1 113 infractions relevées par contrôle automatique au franchissement de feu rouge

L'alcool et les stupéfiants :



140 669 dépistages d'alcoolémie :
4 335 infractions relevées

515 dépistages de stupéfiants :
438 dépistages positifs

Les suspensions et annulations du permis de conduire décidées par le Préfet :

338 annulations du permis de conduire par perte de points ;



2 059 suspensions du permis de conduire (1 666 alcoolémies, 276 excès de vitesse et 117 usages de stupéfiants).

Restez en vie ! installation de nouveaux panneaux pour appeler les automobilistes à la prudence en Vendée



Enjeu prioritaire sur le département, la sécurité routière repose sur la recherche constante d'un juste équilibre entre les actions répressives et les actions de prévention. L'année 2014 ayant été marquée par une hausse importante du nombre de tués sur le département, la préfecture et le Conseil départemental de la Vendée ont pris l'initiative d'implanter des panneaux de sensibilisation à des endroits stratégiques : « en 2014, trop de morts sur nos routes, en 2015 changeons ».

Pour conforter et accentuer la tendance baissière du nombre de victimes sur les routes observée en 2015 (37 tués en 2015 contre 54 en 2014), cette action a été pérennisée en actualisant le message diffusé « 2015, moins de morts sur nos routes, continuons » et en portant le nombre de panneaux installés de 12 à 22 en 2016.



Sensibiliser les vendéens au risque routier : un clip diffusé sur TV Vendée et dans les salles de cinéma du département

En partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 85), notamment les sapeurs-pompiers d'Aizenay, de La Roche-sur-Yon et du Poiré sur Vie, la préfecture de la Vendée a réalisé un clip de sensibilisation à la sécurité routière.

20 secondes pour faire réfléchir ou réagir... Diffusé sur TV Vendée et dans les salles de cinéma du département, le clip a également été vu plus de 7 500 fois sur le compte Facebook [Préfet de la Vendée](#).



Avec 276 km de façade littorale dont 109 km de dunes, la Vendée compte 103 km d'ouvrages de protection et 64 km de côtes rocheuses

Inondations : un pas de plus franchi en 2015 pour garantir la protection des populations sur le littoral vendéen

Mise en œuvre du Plan submersions rapides (PSR) sur le littoral vendéen

Le Plan submersions rapides (PSR) est la feuille de route collective en matière de prévention des risques littoraux. Initié suite à la tempête Xynthia, il invite les acteurs du territoire à mettre en œuvre des actions durables de prévention des risques.

En 2015, le premier Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) 2016-2021 Loire-Bretagne a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. En Vendée, les services de l'État sont restés fortement mobilisés autour de 4 chantiers prioritaires :

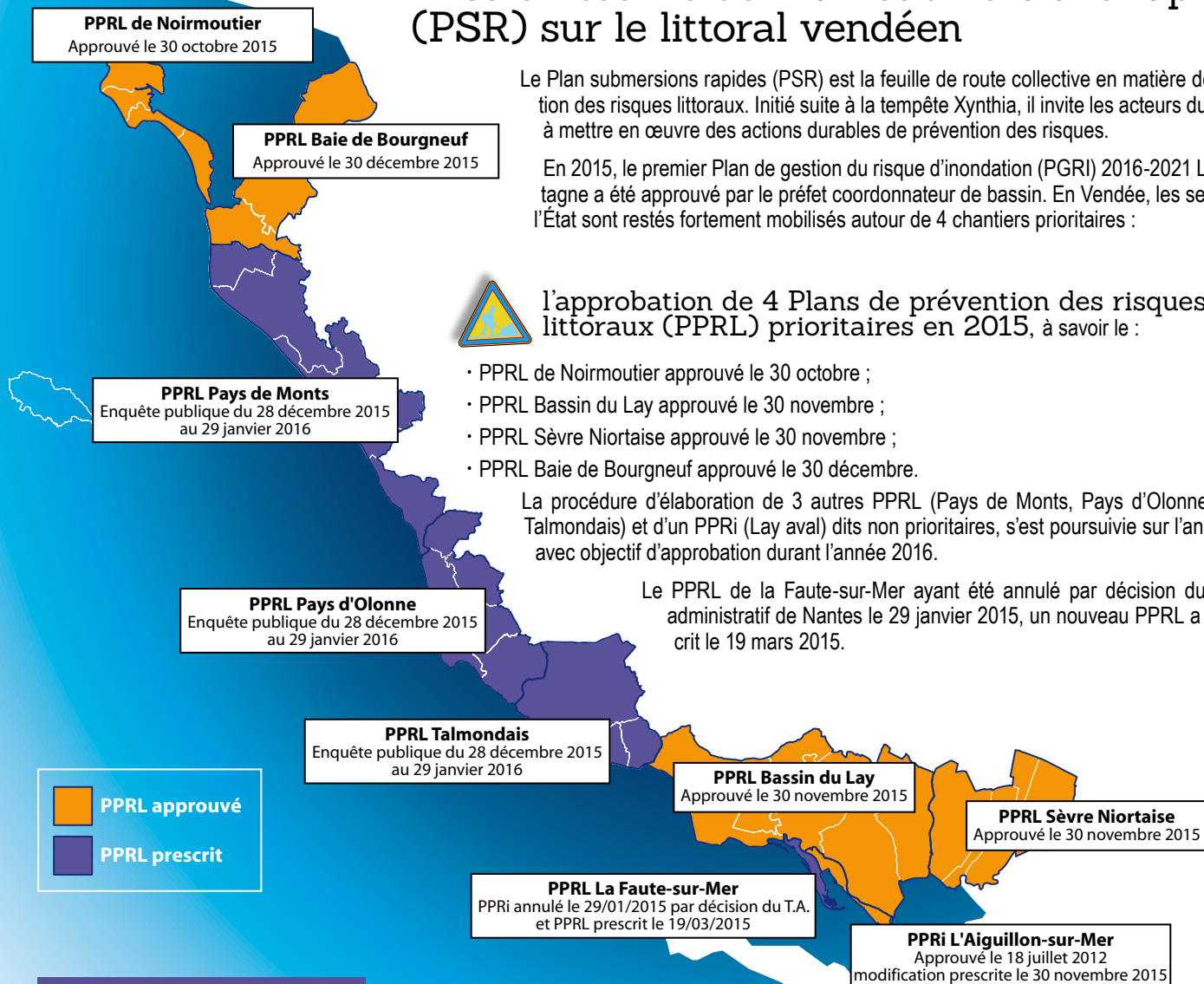


l'approbation de 4 Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires en 2015, à savoir le :

- PPRL de Noirmoutier approuvé le 30 octobre ;
- PPRL Bassin du Lay approuvé le 30 novembre ;
- PPRL Sèvre Niortaise approuvé le 30 novembre ;
- PPRL Baie de Bourgneuf approuvé le 30 décembre.

La procédure d'élaboration de 3 autres PPRL (Pays de Monts, Pays d'Olonne et Pays Talmondais) et d'un PPRI (Lay aval) dits non prioritaires, s'est poursuivie sur l'année 2015 avec objectif d'approbation durant l'année 2016.

Le PPRL de la Faute-sur-Mer ayant été annulé par décision du Tribunal administratif de Nantes le 29 janvier 2015, un nouveau PPRL a été prescrit le 19 mars 2015.



Avancement des PPRL

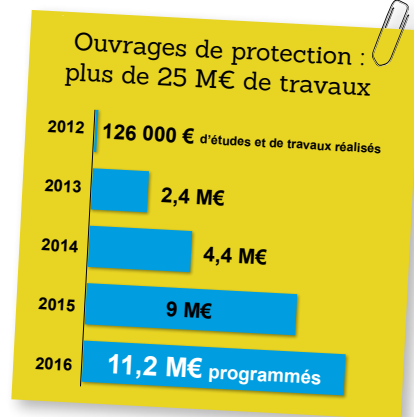




L'accompagnement des collectivités pour permettre l'avancement des Programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI)

Le littoral Vendéen est dorénavant couvert par 7 PAPI labellisés : Noirmoutier en 2012, baie de Bourgneuf et Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2013, bassins du Lay et Vendée Sèvre Autise en 2014, Marais des Olonnes et Marais du Payré en 2015. L'ensemble du littoral de la Vendée (hors l'île-d'Yeu plutôt concernée par une problématique d'érosion du littoral) est couvert par des PAPI. Le PAPI du Marais du

Payré est un PAPI d'intention. Le diagnostic du territoire devra permettre d'élaborer à court terme la stratégie adaptée au territoire et de décliner le plan d'action.



PAPI de l'île de Noirmoutier
Labellisé en juillet 2012

PAPI de la Baie de Bourgneuf
Labellisé en décembre 2013

PAPI du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Labellisé en novembre 2013

PAPI des Olonnes
Labellisé en décembre 2015

PAPI d'intention du Payré
Labellisé en décembre 2015

PAPI bassin du Lay aval
Labellisé en juillet 2014

PAPI de la rivière Vendée
Labellisé en juillet 2014

Défense contre la mer

2013-2015 :
19 km de digues renforcées ;
Objectif d'ici 2020 :
76 km de digues à renforcer ou à créer.

Avancement des PAPI



l'accompagnement des collectivités pour permettre l'avancement des études et des travaux sur les ouvrages de protection

Les programmes de travaux au titre du PSR continuent à progresser : en 2012, les études et les travaux ont été réalisés pour 126 k€. Ils ont atteint 2,4 M€ en 2013, 4,4 M€ en 2014 et 9 M€ en 2015. La programmation de 2016 est de 11,2 M€.

Sur la période 2013-2015, 19 km de digues ont pu être renforcés (3 km en 2013, 4 km en 2014 et 12 km en 2015). L'objectif des PAPI d'ici à 2020 représente 76 km de digues à renforcer ou à créer.

Les investissements dans le cadre du PSR en 2015 ont principalement concerné le renforcement des perrés de la Guérinière (0,4 M€), le quai Gorin à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (0,9 M€), la digue du Platin à la Faute-sur-Mer (1,6 M€), ainsi que la création des épis des Éloux sur l'île de Noirmoutier (1,6 M€) dans le cadre de la gestion du trait de côte.

Les maîtrises d'ouvrages vont se restructu-

rer dans les années à venir suite à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui introduit la mission « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



L'accompagnement des communes pour l'élaboration de leur Plan communal de sauvegarde (PCS)

203 PCS réalisés en Vendée au 1^{er} janvier 2016 et 48 en cours d'élaboration (voir page 11 pour plus d'information).



© Préfecture de la Vendée - BCI





Prévention des risques et préparation à la gestion de crise

Au cours de l'année 2015, l'activité du Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a maintenu ses efforts dans les champs de la prévention des risques, de la planification des mesures ORSEC, de la sécurité du public dans les établissements recevant du public, ainsi que dans le domaine du secourisme et des exercices de sécurité civile.

Une importante couverture de la Vendée en plans communaux de sauvegarde (PCS)

Un travail important a été opéré en 2015 afin de finaliser un large nombre de PCS, puisqu'au 1^{er} janvier 2016 cet outil était à la disposition de 200 communes. Profitant de la dernière année d'activité de la cellule d'appui PCS de l'association des maires et présidents de communautés de Vendée, la démarche d'accompagnement conjointe initiée depuis plusieurs années par les services de l'État est intervenue très fréquemment auprès des élus. Ce bilan très positif a été présenté par le préfet le 16 décembre 2015 devant les maires réunis à la Maison des communes. Un rappel a toutefois été prononcé sur la nécessité de mettre à jour et de tester ces outils opérationnels.

En matière de prévention des risques, une autre action est en cours dans le champ des cahiers de prescriptions des campings soumis à risque, en collaboration avec la Fédération vendéenne de l'hôtellerie de plein air (FVHPA), le SDIS et la DDTM.

Une réduction très significative du nombre d'Établissement recevant du public (ERP) sous avis défavorable

Le SIDPC a poursuivi en 2015 une action très importante visant à réduire significativement le nombre d'ERP sous avis défavorable, à élimi-

ner les dossiers les plus anciens et solutionner les situations les plus préoccupantes.

Au cours de l'année 2015, 163 ERP ont été visités. Le taux de réalisation des visites périodiques pour l'ensemble des commissions de sécurité du département était de 97 % et de 100 % pour les visites relevant du SIDPC.

Ainsi, de 136 ERP concernés au 31 décembre 2014, ce chiffre n'était plus que de 87 au 31 décembre 2015.

En moyenne, l'avis défavorable émis par la commission de sécurité pour un ERP était levé au terme d'une période de 394 jours, elle-même considérablement réduite par rapport aux années précédentes.

D'autres résultats encourageants apparaissent en ce début d'année 2016, laissant présager une poursuite de cette dynamique.

La mise à jour du plan ORSEC départemental

Comme chaque année, l'investissement des services de l'État sur la mise à jour des dispositifs spécifiques ORSEC dont la validité arrivait à terme ne s'est pas démenti.

Les dispositifs spécifiques relatifs au risque Transport de matières dangereuses (TMD), au risque de pollution maritime sur les côtes (Polmar Terre), ou encore celui destiné à lutter contre les épizooties majeures ont fait l'objet d'un vaste travail de refonte ou d'élaboration, en collaboration avec tous les acteurs concernés par ces thématiques.

Un suivi et une attention similaires ont

été portés à l'endroit des protocoles, des annuaires de crises et des outils d'alertes afin qu'ils conservent un caractère opérationnel à son niveau le plus élevé.

Des exercices de sécurité civile pour mieux se préparer à la gestion des crises

L'année 2015 fut relativement plus clémente que 2014. Deux événements climatiques seulement ont nécessité l'activation du Centre opérationnel départemental (COD). Malgré tout, la répétition des épisodes de grandes marées tout au long de l'année aura nécessité une attention constante sur les conséquences potentielles pour le littoral vendéen.

En revanche, le COD aura de nouveau été activé dans le cadre d'exercices de sécurité civile nombreux et variés. Au total, 5 exercices inter-services se sont déroulés en 2015, associant le plus souvent les communes et entraînant l'activation de leur poste de commandement communal, ainsi que prévu dans leur PCS.

De cette manière, le plan NRBC aura été testé à Pouzauges, tout comme le PPI du site Seveso de l'Herbergement, ou bien encore les dispositifs inondation/submersion à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan Nombreuses victimes (Novi) à Aubigny aura constitué un moment particulier du fait de la participation de nombreux acteurs de la sécurité civile et de l'activation de la Cellule d'information du public (CIP). ■





Plan communal de sauvegarde : des exercices pour adopter les bons réflexes

Tirer les leçons des événements passés, anticiper, se préparer sont les maîtres mots d'une politique de prévention efficace.

Désormais opérationnels sur toutes les communes du littoral vendéen, les Plans communaux de sauvegarde (PCS) sont la première réponse de sécurité permettant à chaque maire d'anticiper les conséquences d'un phénomène, d'en limiter l'impact afin de protéger les personnes et les biens.

Afin de tester la mise en œuvre de ces dispositifs, la préfecture a organisé avec le concours du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en octobre et novembre 2015, deux exercices avec les mairies de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et d'Aubigny-Les Clouzeaux.

Plan communal de sauvegarde

203 PCS réalisés en Vendée au 1^{er} janvier 2016 et **48** en cours d'élaboration ;

1^{er} département au niveau national en nombre de PCS arrêtés grâce au travail collaboratif mené par l'ensemble des partenaires : la Maison des communes, la préfecture, le SDIS, la DDTM et Géo-Vendée ;

202 communes accompagnées par la cellule d'appui ;

400 réunions de travail réalisées par le conseiller PCS au sein des communes.

Simulation d'une submersion marine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Lundi 19 octobre-14h00. Alors que des travaux de renforcement des défenses contre la mer sont en cours à l'extrémité sud de la grande plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour faire face aux grandes marées annoncées les 27 et 28 octobre, la préfecture diffuse une alerte météo vents violents (120 km/h) et une vigilance de niveau orange vagues-submersion (surcôte de 0.60 m). Le préfet demande aux maires du littoral de prendre toutes les dispositions préventives de sauvegarde et active le centre opérationnel départemental.



Activation du poste de commandement communal à la mairie



L'objectif principal de cet exercice était la mise en œuvre du PCS de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec activation du PCC et évacuation de riverains.

Cette mise en situation s'est révélée très enrichissante pour l'ensemble des acteurs. Le retour d'expérience a démontré la nécessité pour tous les élus, de s'approprier l'outil PCS pour anticiper les actions à mener.

Simulation de l'effondrement d'une tribune à Aubigny-Les Clouzeaux

Vendredi 30 octobre-14:20. Le CODIS reçoit un appel de l'ADPC – une des tribunes du stade Marcel Ducrot qui peut accueillir jusqu'à 2 000 personnes, s'est effondrée pendant le match. On dénombre de nombreuses victimes dont certaines sont piégées dans la structure. Stupeur et panique gagnent le public.

Cet exercice interservices portait sur la simulation de l'effondrement d'une tribune lors d'une rencontre de football au stade d'Aubigny où des milliers de spectateurs seraient présents. La prise en charge des nombreuses victimes, jouées par des volontaires du conseil des sages grimés pour la circonstance, a impliqué l'activation du Poste de commandement communal (PCC) d'Aubigny, du centre opérationnel départemental et le déclenchement de la cellule d'information du public à la préfecture.



Effondrement de la tribune lors d'une rencontre de football au stade d'Aubigny



L'objectif principal de cet exercice d'ampleur était la mise en œuvre du PCS de la commune d'Aubigny couplé au déclenchement du plan ORSEC départemental NOVI (nombreuses victimes) : accueil des victimes, mise en place d'un poste médical avancé (PMA), information des familles.

L'activation du PCC a permis l'appropriation de l'outil PCS, tout en planifiant les actions liées à la prise en charge des victimes.

Le retour d'expérience a révélé un exercice fort enrichissant pour l'ensemble des acteurs, qui souhaitent la programmation annuelle de ce type d'exercice inter-services pour l'ensemble de la chaîne des secours.



Accueil au PMA, des blessés et des personnes indemnes



PCS « adoptez les bons réflexes » : François Blanchet, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Yannick David, maire de la Chaize-le-Vicomte témoignent.



Sécurité alimentaire : du champ... à l'assiette.

1 128 contrôles et inspections réalisés dans les établissements manipulant, produisant ou commercialisant des denrées alimentaires en Vendée.

La Vendée : premier département français en tonnage annuel de volailles abattues

L'activité à l'exportation des entreprises vendéennes a augmenté en 2015 avec plus de 4 500 certificats à l'exportation de denrées alimentaires délivrés (+ 6% par rapport à 2014), malgré les crises sanitaires (fièvre catarrhale ovine-FCO, Influenza aviaire) ayant affecté les marchés export en fin d'année. En volailles, la tendance observée est au maintien, voire à l'augmentation du tonnage abattu.

Premier département français en tonnage annuel de volailles abattues avec près de 250 000 tonnes sur 6 abattoirs de plus de 10 000 tonnes, la Vendée se distingue également par un nombre élevé d'outils, avec 25 abattoirs de volailles, d'où une organisation par secteurs avec des équipes volailles réparties en 5 secteurs.

2015 fut marquée par la mise en place d'une inspection en abattoir de volailles conforme aux exigences européennes, se traduisant notamment par la présence permanente des services d'inspection dans les abattoirs de plus de 10 000 tonnes.



Une mission pilotée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) avec la participation des départements des Landes et des Deux-Sèvres, a permis de définir les modalités d'organisation et les moyens nécessaires à cette mise en place.

L'activité des abattoirs de boucherie en 2015 a confirmé la stabilisation amorcée en 2014.

Tous les sites d'abattage de boucherie et volailles ont fait l'objet d'un contrôle du respect du règlement européen relatif à la protection animale entré en vigueur en 2014. La DDPP s'est attaché à vérifier :

- la maîtrise des conditions de protection animale par les professionnels lors de la mise à mort des animaux, par la rédaction de procédures normalisées et leur vérification par le responsable protection animale désigné sur chaque site ;
- le respect des conditions de l'autorisation préfectorale à déroger à l'étourdissement des animaux dans le cadre de l'abattage rituel.

Cette action prioritaire sera poursuivie en 2016.

Qualité des produits mis sur le marché et protection du consommateur

1 257 contrôles ont été conduits dans l'ensemble de ces registres auprès de 927 établissements et ont donné lieu à la notification de 393 avertissements, 95 injonctions et 48 procès-verbaux.

L'année 2015 aura été marquée par la mise en œuvre du règlement INCO relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, dont l'une des innovations

majeure est l'information sur les allergènes contenus dans les produits non préemballés.

L'année 2015 a concrétisé un intérêt croissant des consommateurs pour l'achat local et les circuits courts de distribution des produits agricoles. C'est pourquoi, dans le cadre de sa mission de veille concurrentielle dans les marchés publics, la DDPP a participé à des conférences sur ce thème pour rappeler les objectifs et les principes de la commande publique.

Santé et protection animales



Mise en place d'un rotoluve à l'occasion d'un exercice organisé dans le cadre du plan ORSEC épizootie contre les maladies animales contagieuses dans une exploitation agricole

Pour garantir la protection et la sécurité des consommateurs, la promotion et le contrôle des modes de production soucieux de la santé animale et de la protection des animaux, la DDPP s'appuie sur ses contrôles ainsi que sur un réseau de 326 vétérinaires sanitaires qui surveillent l'apparition de maladies réglementées ou émergentes. Elle veille à la salubrité des produits issus des animaux à travers des actions de prévention.

Dans les filières bovine/ovine/caprine, la FCO a fait son apparition sur le territoire français courant septembre 2015. La Vendée n'a pas été touchée, d'un point de vue sanitaire ; aucun cas n'a été recensé sur le département



et la zone de restriction de mouvements de ruminants ne s'y applique pas.

Le suivi sanitaire de la filière volaille est une priorité dans un département fortement avicole, avec en particulier l'apparition de l'influenza Aviaire en décembre 2015. La Vendée n'a pas été touchée, d'un point de vue sanitaire, les 69 foyers étant localisés dans le Sud Ouest. Une campagne de prélèvements sera mise en place en début d'année 2016 pour déterminer l'état sanitaire de tous les cheptels français, sachant qu'une enquête réalisée annuellement sur le département n'a pas mis en évidence de positivité pour 2015.

Protéger l'environnement

Chargée de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter et de l'inspection des installations classées réglementées (établissements d'élevage d'abattage d'animaux et de traitement de sous-produits animaux), la DDPP a inspecté 112 des 487 installations classées en Vendée. 23 plaintes pour pollution ou nuisance ont été traitées.

Opération interministérielle vacances (OIV) 2015



Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire s'est déplacée aux Sables d'Olonne le 30 juillet 2015, pour présenter les enjeux et les premiers résultats de l'Opération interministérielle vacances 2015.

Dans les registres de l'information du consommateur, de la préservation de sa sécurité et de la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, les contrôles de la DDPP de Vendée ont plus particulièrement porté sur :

- les nouvelles formes de consommation touristique ;
- la protection des jeunes en vacances ;
- les commerces soumis à un pic saisonnier d'activité.

387 visites d'établissements ont été menées sur ces thématiques de contrôles pendant la période estivale 2015.

140 contrôles de traçabilité et d'étiquetage « viande bovine » dans les secteurs de la distribution alimentaire, des commerces de bouche et de la restauration commerciale, ainsi que 5 contrôles approfondis de traçabilité auprès de 4 GMS et un atelier de découpe au titre de l'exécution du plan gouvernemental de soutien à l'élevage français.

Protection des mineurs et sécurité des pratiques sportives

2^{ème} département pour l'accueil collectif de mineurs (ACM)

Les chiffres



Les services de l'État veillent à la sécurité des mineurs aussi bien qu'à la qualité pédagogique de ces structures. La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'est engagée dans des actions de prévention en informant les prestataires et les personnels pédagogiques sur leurs obligations réglementaires à l'occasion de réunions annuelles et en assurant un service d'accueil téléphonique quotidien.

Sécurité et qualité pour les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Les accueils sans hébergement :

- **21 588 enfants accueillis dans 358 structures** dont 25 spécialisées dans l'accueil des plus de 14 ans.

Les accueils avec hébergement :

- **23 893 enfants dans 151 locaux** déclarés ;
- 357 séjours dont 167 d'une durée minimale d'au moins 5 nuits ;
- 99 séjours se déroulant dans les familles ;

- 3 853 directeurs et animateurs encadrent ces séjours.

L'encadrement :

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) : 497 diplômes délivrés ;

- Contrôles : **46 visites de structures d'accueils** de mineurs réalisées notamment en période estivale conduisant à :
 - deux enquêtes administratives menées suite à des incidents ;
 - des mesures de police administrative concernant 3 animateurs.

Contrôle des établissements d'Activités physiques et sportives (APS)

67 établissements contrôlés conduisant à :

- 2 mises en demeure pour manquements graves ;
- une mesure administrative d'interdiction d'exercer à l'encontre d'un éducateur sportif.

Sapeurs-pompiers : un service en mutation

Une nouvelle gouvernance, un pilotage par projets, des réflexions sur l'évolution de l'institution afin de répondre aux missions de demain... au sein du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Vendée, 2015 marque un tournant.



2015 s'annonçait prometteuse pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée (Sdis 85)... Elle a tenu ses engagements. Aux départs en retraite du directeur et du directeur adjoint succèdent l'arrivée en Vendée d'un nouveau binôme de direction. De plus, les élections départementales se traduisent, pour le Sdis 85, par le renouvellement d'une grande partie des membres du conseil d'administration, et notamment de son président.

Pour autant, les projets et travaux initiés ou engagés avant ces changements de gouvernance se sont poursuivis, notamment en matière de programmation des équipements avec un renouvellement de véhicules et d'engins opérationnels.

Disposant d'un budget de 38,64 millions d'euros en fonctionnement, les moyens du Sdis vont permettre d'apporter une réponse aux risques, d'assurer la cohésion et la protection de la population vendéenne au travers de son action quotidienne en termes de prévention, de vies épargnées, de tissus

économiques et d'emplois sauvegardés, de paysages et monuments préservés.

En 2015, 32 711 interventions ont été réalisées, soit 4,5% d'interventions supplémentaires, à raison d'une victime prise en charge par les sapeurs-pompiers toutes les 18 minutes dans le cadre des missions de secours aux personnes, de 7 sinistres par jour pour ce qui concerne les incendies et d'un peu plus de 5 missions journalières pour opérations diverses. La tendance à la hausse est due pour l'essentiel à une participation de plus en plus importante aux missions d'assistance aux personnes après régulation du centre 15.

Ces indicateurs, ainsi que ceux ayant trait à l'évolution économique, industrielle, socio-démographique du département, ont fait l'objet, par les sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques du Sdis, d'un recensement et d'une analyse des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens. Le Sdis a en effet poursuivi la révision du Schéma départemental d'analyse

Les chiffres



Les sapeurs-pompiers volontaires sont 2 347 en Vendée, dont 315 femmes qui représentent près de 13,5% de l'effectif. Présents dans les 75 centres de secours du département, les sapeurs-pompiers volontaires ont une moyenne d'âge de 33 ans.

Les sapeurs-pompiers professionnels, au nombre de 279, sont affectés dans les centres de secours mixtes et à l'état-major. Ils s'investissent notamment dans l'encadrement et la formation. Leur moyenne d'âge est actuellement de 41 ans.

Les 99 personnels administratifs et techniques sont, quant à eux, majoritairement affectés à l'état-major. Ils apportent une technicité forte dans des domaines spécialisés (gestion budgétaire, marchés publics, transmissions, informatique, géomatique...).

et de couverture des risques (SDACR). Il lui revient de faire évoluer ses moyens en conséquence et d'adapter le niveau de réponse opérationnelle au regard de l'évolution de son activité et des risques inhérents au département. Ce sera fait mi-2016

L'année 2015 et son changement de gouvernance ont aussi été l'occasion, pour le Sdis 85, de renforcer ses liens avec des partenaires extérieurs, tel que la préfecture et le conseil départemental, mais également ERDF, l'ONF, la maison des communes, Géo Vendée, Vendée-Habitat, le centre hospitalier départemental et le Samu, la police et la gendarmerie nationales, les associations de protection civile, etc.

Dans le même élan, les études prospectives au plan stratégique et financier sur les prochaines années ont été engagées, dans la perspective d'un nouveau projet d'établissement, outil de pilotage qui déclinera les orientations stratégiques du Sdis pour les années 2017-2021. ■



Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement : une action majeure de l'agence régionale de santé au cœur des territoires

Dans le cadre du protocole défini entre le préfet et l'Agence régionale de santé (ARS), la Délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS) est intervenue entre autres dans les domaines suivants :



La préservation de la qualité de l'eau potable

La Vendée est alimentée en eau potable à partir de 26 sites de production issus de :

- 11 retenues d'eau superficielle assurant 90 % de la production en eau potable avec 10 usines de traitement complexes ;
- 13 captages d'eau souterraine (champs captant - 22 captages sise-eaux) ;
- 1 prise d'eau mixte (eau souterraine et superficielle).

Les chiffres



1 995 prélèvements ont été réalisés sur l'eau brute (ressource) et l'eau traitée (sortie de station de potabilisation) afin de s'assurer de la conformité sanitaire de l'eau arrivant au robinet des usagers.

En complément du contrôle sanitaire réglementaire, l'ARS a poursuivi la déclinaison de la campagne nationale relative à la possible présence de chlorure de vinyle monomère dans l'eau distribuée. Les canalisations en PVC antérieures à 1980 et/ou le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures en moyenne sont susceptibles d'être concernées.

La seconde campagne d'analyses conduite d'avril à octobre 2015 fait apparaître un taux de non-conformité d'environ 4 %, similaire à celui de 2014. Les personnes responsables de la dis-

tribution de l'eau destinée à la consommation humaine ont réalisé ou programmé les mesures nécessaires pour remédier à ces situations (remplacement des canalisations incriminées).

Le contrôle sanitaire des piscines

Le contrôle sanitaire des piscines s'organise par la réalisation de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau et par des visites des installations par des agents de l'ARS.

Ils sont réalisés sur les établissements ouverts sur l'ensemble de l'année (les piscines municipales, les centres sportifs privés, les centres de thalassothérapie) et sur les établissements saisonniers ouverts essentiellement en période estivale (les campings).

Les chiffres



390 établissements ont été contrôlés : 1 108 bassins (106 bassins permanents et 992 bassins saisonniers).

3 547 prélèvements ont été réalisés dont 1 329 ont présenté au moins une non-conformité sur des paramètres physico-chimiques, (soit un taux de non-conformité de 37,6 % similaire à celui constaté en 2014).

La grande majorité des non-conformités est observée lors de la période estivale. Les principales sont dues à des défauts de maîtrise de la désinfection des bassins (absence ou excès de désinfectant dans les bassins).

Sur cette période, 410 fermetures temporaires (le plus souvent de quelques heures à une journée) des bassins ont été prononcées afin que le responsable du bassin réalise les opérations permettant un retour à une situation conforme (amélioration de la désinfection, renouvellement de l'eau du bassin, nettoyage et désinfection des installations...).

En complément de ces contrôles, l'ARS a réalisé 23 visites d'installations durant la période estivale sur des établissements ayant



Surveillance d'Aedes albopictus, moustique tigre

La présence du moustique *Aedes albopictus* plus connu sous le nom de « moustique tigre », a été mise en évidence pour la première fois durant l'été 2014 sur la commune de Fontenay-le-Comte, dans le quartier de Grissais.

La surveillance exercée en 2015 a confirmé l'implantation de ce moustique sur cet unique périmètre en dépit des traitements mis en œuvre. Cette présence limitée dans l'espace mais cependant continue a entraîné le passage du département de la Vendée en niveau 1 du plan national de lutte contre la dissémination de la dengue et du chikungunya au début de septembre.

Ce passage a renforcé la vigilance des particuliers à travers l'adoption de gestes simples de précaution contre sa prolifération et le signalement systématique du moustique sur le département ainsi qu'une surveillance entomologique et sanitaire par les professionnels.

Retrouver les bons gestes à adopter pour limiter la prolifération du moustique tigre :

► www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Adoptez-les-bons-gestes

présenté de forts dépassements des seuils réglementaires.

Une action d'information vers les gestionnaires d'établissements saisonniers sera réalisée en début de saison estivale 2016 afin de les sensibiliser aux risques sanitaires ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion des installations des piscines.

Retrouver les résultats du contrôle sanitaire des piscines sur le site internet de l'ARS :

► www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Les-piscines-de-la-Vendee

Les Soins psychiatriques sans consentement

La délégation territoriale de l'ARS est également chargée de vérifier la conformité réglementaire des procédures relatives aux soins psychiatriques sans consentement.

54 arrêtés d'admission ont été délivrés au titre des soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État. ■





Favoriser l'habitat et la construction

Les différents programmes aidés par l'État représentent près de 115,25 M€ de travaux en 2015, avec 32,1 M€ de subventions, permettant de maintenir l'équivalent de plus 2 560 emplois en Vendée.



© Photo DDTM de la Vendée

Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) : mobilisation et animation des acteurs du logement

En Vendée, le deuxième comité de pilotage du PREH a eu lieu en mai 2015, réunissant les acteurs de la rénovation énergétique : les délégataires signataires du contrat local d'engagement pour la lutte contre la précarité énergétique (programme « Habiter Mieux » de l'Anah), mais également les représentants des parcs public et privé, les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et les financeurs.

Les actions d'information et de mobilisation des acteurs de terrain (collectivités, opérateurs, artisans) se sont poursuivies et amplifiées avec l'installation des 3 Points rénovation infos services (PRIS) au service des particuliers, qui connaissent toujours une forte activité.

Au niveau de la seule activité de la rénovation énergétique du parc privé, le programme « Habiter Mieux » s'est poursuivi en 2015 dans la même dynamique que celle engagée en 2014, avec un accroissement de 8,3 % du nombre de logements aidés (843 en 2015 contre 778 en 2014), et aussi une stabilité de l'amélioration des performances énergétiques (+ 42 % en moyenne en 2014 et 2015 et 41 % au niveau national en 2015) et du volume d'activité pour les professionnels du bâtiment (16,8 M€ contre 16,2 M€ en 2014 soit 2,5 % d'augmentation).

Les contrats de ville 2015-2020 signés pour La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte

Les contrats de ville de nouvelle génération, issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

L'architecture des contrats de ville 2015-2020 repose sur quatre piliers :

- la cohésion sociale ;
 - le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
 - le développement économique et l'emploi ;
 - les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- et trois thématiques transversales (l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse).

Quatre quartiers prioritaires ont été retenus à La Roche-sur-Yon (Jean Yole/Les Pyramides, La Vigne-aux-Roses, La Liberté et Zola) et à Fontenay-le-Comte (Centre-Moulin Liots). Pour ces quartiers, les contrats de ville sont aujourd'hui finalisés au terme d'un large travail de concertation avec tous les acteurs concernés. Ces deux contrats de ville ont été signés le 13 février 2015 ■

Effet levier des aides au logement sur l'économie vendéenne

- **le parc privé : 1 117 réhabilitations** de logements financés par l'Anah, dont **843 réhabilitations énergétiques** avec le programme « Habiter Mieux », en hausse par rapport à 2014 (1 093 dossiers financés dont 778 réhabilitations énergétiques) représentant 19,2 M€ de travaux et 420 emplois, avec 9,2 M€ de subventions de la part de l'État et de l'Anah ;
- **le parc public : 669 logements sociaux financés** (PLUS-PLAI-PLS), stable par rapport à 2014 (667), représentant 82,7 M€ de travaux et près de 1 837 emplois, avec environ 19,8 M€ d'aides directes et indirectes de l'État.
- **l'ANRU : 13,35 M€ versés** (sur un total de 17 M€) en 2015 dont 3,15 M€ de subventions et 10 opérations soldées (17 opérations restent à solder sur les 53 prévues).

D'autres dispositifs existent pour accompagner le développement et l'amélioration de l'offre de logements et sont largement mobilisés en Vendée notamment :

- **le « prêt à taux zéro » (ex PTZ +)** : la Vendée confirme son dynamisme avec 849 PTZ accordés entre juillet 2014 et juin 2015 contre 754 l'année précédente (soit +12,6 % et +9,6 % pour la Région). Toutefois, le nombre de PTZ accordé pour le 3^{ème} trimestre 2015 ralentit en Vendée (+5 %) contrairement à celui de la région qui augmente (+12 %) ;
- **l'« éco-prêt à taux zéro » (Eco-PTZ)** : 688 dispositifs ont été accordés sur la période juillet 2014 / juin 2015, représentant une quasi-stabilité de l'activité (-0,6 %), alors que l'ensemble des départements de la région connaît une baisse importante des Eco-prêts (-14,6 %). La tendance à la baisse se confirme au 3^{ème} trimestre tant pour le département que pour la région (-7 % entre le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2015).

Au niveau de la construction durant l'année 2015, 2 906 logements ont été mis en chantier dans le département (17 351 en Région) en repli de 26 % comparé à 2014 (-17,5 % pour la région), soit la plus mauvaise année depuis 1997.

Sur les 12 derniers mois, 4 203 logements ont été autorisés en Vendée (21 369 en Région) avec une baisse de 1,5 %, inférieure à celle de la région (-3,8 %).

Accessibilité

- 1 800 dossiers comportant des travaux concernant l'accessibilité des ERP instruits en 2015 (+75 % par rapport à 2014), et 2 500 dossiers sans travaux programmés (attestations, adap simplifiés) ;
- Impact conjoncturel important lié à la réforme des agendas d'accessibilité programmée avec environ 6 000 ERP concernés soit par le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée, soit par le dépôt d'une attestation.



Superficie : 6 720 km²
(27^{ème} rang national)

668 554 habitants
(population totale - population
légale en vigueur à compter
du 1^{er} janvier 2015 - date de
référence statistique : 1^{er} janvier
2012)

Densité départementale :
99 habitants/km²

L'occupation de l'espace : un défi majeur pour la Vendée

Charte pour une gestion économe de l'espace : 20 actions opérationnelles accompagnées d'un guide de recommandations

Signée en 2013 entre le Conseil départemental, l'association des maires, l'association des communautés de communes, la Chambre d'agriculture et l'État, la nouvelle charte de gestion économe de l'espace a pour objectif de concilier les ambitions de développement avec une préservation de l'agriculture, des sites et des paysages au travers d'une utilisation optimale de la ressource non renouvelable constituée par le sol.

Elle comporte un programme de 20 actions opérationnelles et est accompagnée d'un guide de recommandations pour intégrer la GEE lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Cet outil s'adresse tout particulièrement aux élus locaux et aux bureaux d'études, et sert

notamment de cadre d'examen des dossiers en Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

En 2015, les partenaires de la charte ont rédigé ensemble la doctrine pour l'intégration de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (action n°16 de la charte) en lien avec la démarche d'élaboration du Schéma régional de continuité écologique (SRCE). Ce travail se poursuit avec la rédaction de la doctrine concernant l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (action n°17 de la charte).

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine, service déconcentré du ministère de la culture et de la communication et de la DRAC, participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et la valorisation du patrimoine monumental. Il veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine urbain et paysager appelées à se transformer en Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Les architectes des bâtiments de France ont ainsi instruit 4 426 dossiers d'autorisations au titre des espaces protégés en Vendée.

Le budget de subvention d'entretien pour des travaux sur des monuments inscrits n'appartenant pas à l'État s'est élevé à 75 000 € et 26 500 € pour des monuments « État ».

Des AVAP ont été réalisés sur les communes des Herbiers et de Mallièvre, trois autres sont en cours à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne et le territoire de la communauté de communes de Pouzauges.

CDPENAF : un outil de sensibilisation



En 2015, la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est transformée en Commission départementale pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Présidée par le préfet, la CDPENAF compte 19 membres représentant les services de l'État, les élus locaux, le monde agricole, les propriétaires fonciers et les propriétaires forestiers, les associations de protection de l'environnement agréées et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

La CDPENAF a vocation à émettre des avis, simples ou conformes en fonction des dossiers examinés, sur tout projet (documents d'urbanisme et certains permis de construire ou déclarations de projet) qui soustrait des terres agricoles, naturelles ou forestières à leur vocation initiale.

En 2015, la Commission s'est réunie à 7 reprises et a examiné 31 dossiers. Au terme de 4 années d'activité, le bilan de la Commission reste positif comme vecteur de progrès dans la déclinaison des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire.



La planification de l'urbanisme

L'État a renforcé ses actions sur la prise en compte dans les documents d'urbanisme de certains enjeux :

- des **risques**, notamment ceux liés aux submersions marines et aux inondations terrestres ;
- des objectifs de la **loi littoral** visant à aménager l'espace en préservant les secteurs les plus sensibles ;
- des **enjeux agricoles, environnementaux et de préservation des zones humides**.

La prise en compte de ces enjeux passe par une planification urbaine de qualité et aux bonnes échelles dont, en premier lieu, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), ou encore le PLU intercommunal (PLUi).

9 SCoT en Vendée

Les services de l'État, en particulier la DDTM, accompagnent les territoires et les structures porteuses de SCoT dans l'émergence d'initiatives et l'élaboration des documents. **Depuis janvier 2015, le département de la Vendée est intégralement couvert par des périmètres de SCoT.**

L'échéance du 1^{er} janvier 2017 relative à l'extension limitée de l'urbanisation pour les communes non couvertes par un SCoT applicable, a eu notamment pour conséquence d'inciter les collectivités à s'investir activement dans l'élaboration de leurs documents.

En 2015, les SCoT du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et celui du Nord Ouest Vendée ont arrêté leur projet de territoire. Outre les SCoT du Pays des Olonnes et du Pays Yon et Vie en cours de révision, les autres SCoT sont en cours d'élaboration ou vont engager les études dans le courant de l'année 2016.

Planification intercommunale : l'État accompagne les collectivités

L'année 2015 a été marquée par une montée en puissance de la dynamique des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) devenus l'échelon de droit commun.

L'État s'est fortement impliqué dans l'accompagnement des collectivités en matière d'émergence de PLUi et de conseils sur les changements d'échelle de réflexions. 9 démarches intercommunales ont ainsi émergé. D'autres réflexions sont en cours en lien étroit avec celles liées au futur Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Outre la dotation générale de décentralisation dont bénéficient systématiquement les PLUi,

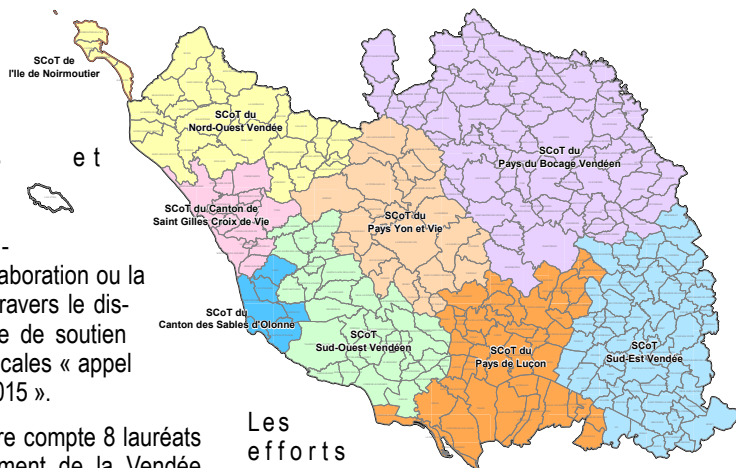
le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR), a soutenu financièrement en 2015, de façon spécifique, 104 EPCI dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi à travers le dispositif national spécifique de soutien financier aux initiatives locales « appel national à projets PLUi 2015 ».

La région Pays de la Loire compte 8 lauréats dont 3 pour le département de la Vendée primés à hauteur de 20 000 € : la Communauté de communes Terres de Montaigu, la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent et la Communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

Les documents d'urbanisme communaux

Le département est presque entièrement couvert par des documents d'urbanisme communaux. Seule une vingtaine de communes n'en dispose pas encore.

L'année 2015 se caractérise par une stabilisation des PLU arrêtés et un redémarrage de nouvelles procédures d'élaboration/révision. 5 avis des personnes publiques associées ont été rendus en 2015 et 12 PAC (porter à connaissance) de l'État.



Les efforts des communes

Les initiatives des communes vendéennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux se sont poursuivies. Sur les 282 communes du département, 261 disposent d'un document d'urbanisme opposable et 21 sont encore soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU).

Les initiatives des communes littorales pour se doter d'un PLU « moderne » sont à souligner afin de prendre en compte certains enjeux forts tels les dispositions de la loi littoral, la protection des zones humides et une meilleure appréhension des risques naturels. Les élaborations ou révisions de PLU concernent 10 communes sur les 33 qui couvrent le littoral.

Les progrès constatés dans la qualité des documents d'urbanisme procèdent également des actions de la CDPENAF et des évolutions réglementaires, la loi ALUR impactant également positivement le contenu des documents d'urbanisme.



Des outils d'urbanisme au service des collectivités

Application du droit des sols : nouvelle organisation de la filière « ADS »

Au 1^{er} juillet 2015, la DDTM a continué à instruire les dossiers d'autorisations d'urbanisme de 62 communes.

La filière ADS (application du droit des sols) a été réorganisée à partir d'un nouveau découpage géographique qui définit 3 secteurs d'instruction distincts avec à leur tête :

- deux centres instructeurs basés à Challans et Fontenay-le-Comte pour les 2 secteurs respectifs du littoral et du Sud Vendée ;
- un pôle instruction basé à La Roche-sur-Yon en charge du secteur central, pour l'instruction des permis État déposés sur l'ensemble du territoire vendéen.

L'accompagnement des collectivités avec la mise en place du pôle « animation »

Depuis le 1^{er} juillet 2015, 220 communes devenues autonomes en matière d'instruction ADS disposent de leur propre service d'instruction : une trentaine au total pour le département, soit au niveau de la commune, soit plus généralement mutualisé au niveau intercommunal.

La DDTM accompagne ces nouveaux services par la biais de conventions de transition ainsi que par l'animation du réseau départemental des collectivités autonomes regroupant près d'une centaine de praticiens en ADS.



Gérer durablement les ressources du territoire

Valoriser le potentiel éolien

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) a été approuvé par le Préfet de région le 24 février 2014. Ce schéma vise à définir les orientations et les objectifs stratégiques régionaux à l'horizon 2020, en particulier en matière de développement des énergies renouvelables. En cela, il intègre le Schéma Régional de l'Éolien (SRE) déjà validé.

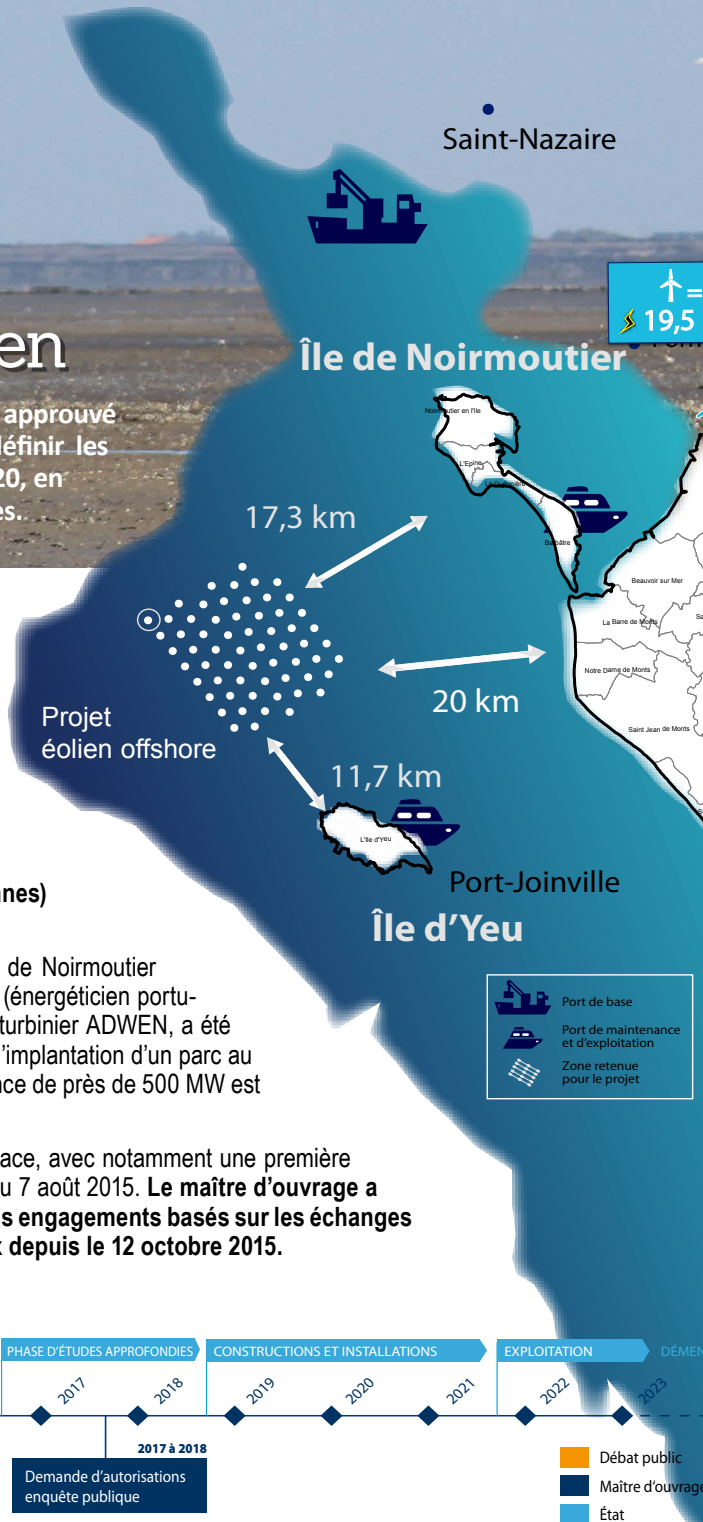
Afin de permettre la réalisation du SRCAE, Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a élaboré un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables terrestres, notamment de l'éolien et du photovoltaïque, s'est poursuivi en 2015 se traduisant par une puissance mise en service ou en file d'attente à fin septembre 2015 de 1 565 MW pour la région Pays de la Loire, dont environ 402 MW pour le département de la Vendée.

En Vendée, le potentiel éolien autorisé totalisant 26 parcs (dont 169 éoliennes) représentait 283 MW fin 2015.

En matière d'éolien offshore, la société Les Éoliennes en Mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier (LEMYN) représentée par le consortium ENGIE (ex.GDF/Suez), EDP Renewables (énergéticien portugais) et Néoen Marine (producteur français d'énergies renouvelables), associé au turbinier ADWEN, a été retenu dans le cadre du second appel d'offres national éolien offshore portant sur l'implantation d'un parc au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. La mise en service de ce parc d'une puissance de près de 500 MW est prévue à l'horizon 2021-2023.

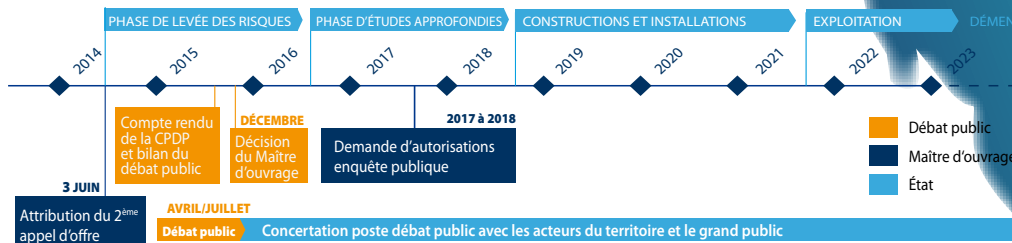
En fin d'année 2014, les instances de concertation et de suivi ont été mises en place, avec notamment une première réunion de l'instance plénière le 12 novembre. Le débat public a eu lieu du 2 mai au 7 août 2015. **Le maître d'ouvrage a décidé, le 22 décembre 2015, de donner suite au projet de parc en précisant ses engagements basés sur les échanges issus du débat public. Les instances de concertation ont repris leurs travaux depuis le 12 octobre 2015.**



Le développement des énergies renouvelables

Dans le domaine de l'éolien terrestre, un outil de visualisation de la situation du territoire régional est opérationnel depuis 2013. Accessible au public depuis le site internet (www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr) de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) grâce à la plate-forme SIGLOIRE, cet outil permet de localiser facilement les zones favorables définies par le SRE, les Zones de Développement Éolien (ZDE) autorisées sur le territoire régional ainsi que des parcs éoliens autorisés et en service.

La base de données est alimentée en temps réel par les services instructeurs de l'État et également par les porteurs de projets.



La généralisation de l'autorisation unique est devenue effective au 1^{er} novembre 2015 pour les projets éoliens et de méthanisation, l'objectif étant d'instruire les projets dans un délai de 10 mois.

La lettre éolien/photovoltaïque régulièrement publiée par la DREAL permet d'avoir un suivi régulier de l'éolien dans la région des Pays de la Loire et d'informer sur l'état d'avancement des projets départementaux.



Gérer durablement les ressources du territoire

Préserver la ressource en eau

Deux documents de planification ont été finalisés. **Le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a été approuvé par le Préfet de bassin en décembre 2015**, avec deux points d'attention pour la Vendée :

- un objectif ambitieux d'atteindre un taux de 25% des cours d'eau en bon état d'ici 2021, ce qui va nécessiter une implication forte des services de l'État, ainsi que des acteurs de terrain ;
- l'ouverture à la création de nouvelles retenues d'eau à usage d'irrigation sur l'ensemble du département, afin de soutenir

l'activité d'élevage. Ce dossier a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'eau du département pendant plus de deux ans, et a donc trouvé un aboutissement positif.

Le SAGE Auzance Vertonne a été approuvé par le préfet de la Vendée en décembre 2015, après plusieurs années d'études et de concertation. L'ensemble du territoire est désormais couvert par 8 SAGE approuvés, soit 8 au total.

Le programme de création de retenues de substitution dans le Sud Vendée se poursuit, avec la création de 4 nouvelles retenues (volume de 1,7 millions de m³).

La campagne estivale de gestion de l'eau s'est déroulée sans tension particulière, ni pour l'eau potable, ni pour l'irrigation. Après un mois de juillet chaud et sec, les précipitations du mois d'août ont été très bénéfiques au milieu. Quelques restrictions d'usage pour l'irrigation des cultures ont néanmoins été prises pour les eaux superficielles du département, notamment sur les cours d'eau très sensibles en étiage (Maines, Boulogne, Vie...).

Sur le Marais Poitevin, la DDTM a poursuivi en 2015 sa participation aux groupes territoriaux en vue de mettre à jour les règlements d'eau. ■

Favoriser la biodiversité

En matière de chasse, l'année a été marquée par une population importante de sangliers favorisée par des conditions climatiques favorables. Pour prévenir l'apparition de dégâts, des mesures particulières ont été prises en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage comme l'avancée de la date d'ouverture de la chasse en battue au 14 juillet dans les zones les plus sensibles, ainsi qu'une obligation de résultat en matière de réalisation du plan de chasse.

Par ailleurs, une convention de gestion entre la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la Fédération des Chasseurs de Vendée a permis de faire face à la réduction d'agents de la DDTM travaillant sur cette thématique tout en maintenant une responsabilité partagée des enjeux cynégétiques.

Deux ans après la parution de la deuxième liste locale d'activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000, le plan de contrôle biodiversité a multiplié les contrôles administratifs sur les retournements de prairies notamment dans le Marais Poitevin, pour faire respecter cette réglementation. Deux mises en demeure sont actuellement en cours de régularisation.

L'évolution majeure de la réglementation relative à la publicité, à savoir la fin des préenseignes dérogatoires au 13 juillet 2015, a été l'occasion de mettre en œuvre le plan d'action DDTM sur cette thématique, en lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Cela s'est traduit par la réalisation de deux journées d'action sur les deux villes portes du

Marais Poitevin à savoir Luçon et Fontenay-Le-Comte, visant à régulariser les situations d'infractions. Cette action fera l'objet d'un point particulier en Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) stratégique et devrait se prolonger en 2016.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) Plateau rocheux de l'île d'Yeu a été approuvé lors du comité de pilotage du 23 juin 2015. L'arrêté préfectoral est en cours de signature. L'élaboration du DOCOB par l'AAMP (Agence des aires marines protégées) de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent, se poursuit. ■





L'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) aura cette année organisé ou participé à des missions interservices avec la Gendarmerie, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), les douanes, l'Unités littorale des affaires maritimes (ULAM), la Police nationale ou bien encore la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) sur des domaines aussi riches et diversifiés que la police de l'eau, de la nature, de la chasse ou auprès d'établissements détenant des animaux de la faune sauvage.

En matière de police des sites, l'ONCFS a poursuivi une collaboration engagée en 2014 avec la DREAL et la DDTM sur la question de la résorption du caravanning dans le grand site classé du marais Poitevin.

Le service s'inscrit également dans le suivi des réseaux à compétences partagées avec les Fédérations de Chasseurs et participe à de multiples activités techniques spécifiques :

- suivi des oiseaux d'eau Zones humides ;
- baguage de bécassines ;
- baguage de bécasses des bois ;
- suivi cervidés sangliers PNMS ;
- suivi des populations d'espèces exotiques envahissantes ;
- suivi du plan de gestion de la réserve de la Baie de l'Aiguillon/ Arçay/St Denis du Payré.

Ces missions ont notamment pour vocation d'assurer des suivis scientifiques tels que des dénombrements ou des baguages d'espèces chassables ou à forte valeur patrimoniale.

Ces données mises à dispositions des administrations aident aussi à adapter les modes de gestion et de protection de ces espèces et de leurs milieux. Elles permettent également d'apporter un appui technique et un conseil lors des commissions telle que le Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) ou lors de dossiers d'incidences NATURA 2000 par exemple. ■



Police de la chasse : 926 personnes contrôlés soit 7 % des chasseurs du département



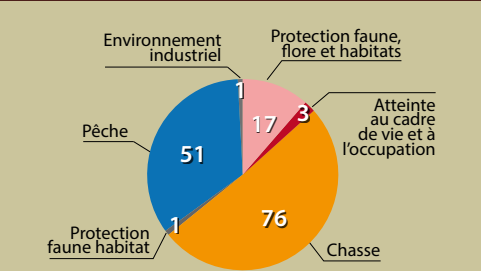
Une année 2015 tournée vers...



- **la chasse comme élément de gestion durable de la nature et des territoires** : Plans de chasse petits et grands gibiers, prélèvement maximal autorisé (PMA) bécasse, gibier d'eau, oiseaux de passage, piégeage...

- **la sauvegarde de la biodiversité : la police des espaces naturels et des sites protégés** (Grand site classé du marais Poitevin, contrôle de la convention Washington (CITES) et du trafic animalier, contrôle des taxidermistes du département.

- **la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage** : suivi et tir des espèces exotiques envahissantes, Le suivi des oiseaux migrateurs, L'appui technique pour la gestion des sangliers (Plan national de maîtrise du sanglier).



149 infractions constatées en 2015 ▲

Classement du site « Passage du Gois, île de la Crosnière et polder de Sébastopol » : un patrimoine historique et naturel exceptionnel à préserver et à valoriser

Paysage né de l'action conjuguée de l'homme et de la nature, le passage du Gois constitue un patrimoine historique et naturel exceptionnel. Le projet de classement de la voie et de ses abords immédiats que sont l'île de la Crosnière et le polder de Sébastopol, est né de la volonté de l'État avec le concours actif du Conseil départemental de la Vendée et des communes de Beauvoir-sur-Mer et de Barbâtre, de faire reconnaître, au niveau national,

la valeur remarquable de cet ensemble paysager.

Porté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le projet de classement au titre des sites d'intérêt national, patrimonial et pour objectif d'instaurer un régime de protection pour en assurer la conserva-

tion et sa transmission aux générations futures. Mais, comme tout organisme vivant né de l'activité humaine et en particulier de l'agriculture, conserver signifie valoriser le patrimoine mais aussi maintenir et développer les activités. Ces préoccupations sont au cœur des politiques de gestion futures du site en concertation avec tous les acteurs locaux.



Examiné par la commission supérieure des sites le 5 novembre 2015, le projet de classement a reçu un avis favorable à l'unanimité. Celui-ci peut désormais être examiné par le Conseil d'État qui est chargé de préparer le décret de classement.





Préserver la ressource et assurer l'avenir de la pêche

Crée de L'Herbaudière
1 859,5 t



Crée de L'Île d'Yeu
820,2 t



En lien l'ensemble des parties prenantes, l'État s'efforce de concilier les différents usages de la ressource et d'accompagner la modernisation de la pêche en Vendée.

Fort de 234 navires de pêche, le secteur pêche représente une quantité débarquée en crée de près de 14 429 tonnes en 2015, soit une stabilisation des apports globaux en crée, avec néanmoins une baisse de 16 % à l'Île d'Yeu (- 12 % en valeur) et un chiffre d'affaires de 67,6 millions d'euros pour les 4 créées (+ 7 % par rapport à 2014).

La Vendée connaît une croissance du chiffre d'affaires de la pêche liée notamment à une bonne tenue du prix moyen au kg du poisson vendu en créées (+ 7 % par rapport à 2014). La crée des Sables d'Olonne maintient sa 4^{ème} place au niveau national en termes de valeur de poissons débarqués.

Le prix moyen du poisson débarqué se situe à 4,69 €/kg, soit une hausse de 7 % par rapport à 2014. La baisse du prix du gas-oil en 2015 a permis de maintenir la santé financière des armements à la pêche.

La délégation à la mer et au littoral (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer est chaque jour au plus près des professionnels de la pêche :

➤ **par l'accueil et la gestion des usagers et professionnels de la mer** (vérification des conditions d'entrée dans la profession, gestion administrative des marins et des navires, formation, sécurité sociale) ;

➤ **à travers la mise en œuvre :**

• **du Fonds européen pour la pêche (FEP)** qui a pris fin au 31 décembre 2013 :

- aides sociales versées sur 2015 suite au plan de sortie de flotte de l'année 2014 (civelles) : 132 535 € pour 4 marins ;

- poursuite de la liquidation des dossiers FEP : 1 111 040 €, versés pour 95 dossiers déposés.

• **du Fonds européen pour les affaires maritimes (FEAM)** et la pêche 2014/2020 qui connaît un retard important. Le programme opérationnel français du FEAMP a été approuvé par la Commission européenne le 3 décembre 2015.

La DML est le relais local des porteurs de projets (44 dossiers de demandes de financement dans le cadre du FEAMP réceptionnés à ce jour) pour la Direction Interrégionale de

527 titres professionnels maritimes délivrés en 2015 et 122 titres revalidés

la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) qui continue de centraliser les dossiers dans l'attente de la mise en œuvre définitive des mesures qui seront prises par le Conseil régional des Pays de la Loire.

➤ **en contribuant à la connaissance du monde de la pêche de l'amont** (activité de production) **à l'aval de la filière** (commercialisation du produit) **et du monde maritime dans son ensemble** (marine marchande et plaisance) ;

➤ **en accompagnant la réforme des structures et le contrôle des sociétés coopératives maritimes.**





© Préfecture de la Vendée - BCI

Le trafic du port de commerce des Sables d'Olonne continue à approcher le million de tonnes.

En 2015, le tonnage total import + export représente 982 447,60 tonnes réparti de la manière suivante :

- import : 551 443,5 tonnes ;
- export : 431 004,1 tonnes.

Criée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
3320,5 t

Criée des Sables d'Olonne
8428,6t
4^{ème} place au niveau national
(en valeur)

Reconquerir la qualité des eaux conchylicoles

Le secteur conchylicole présente une identité forte en Vendée. Il est dominé par l'ostréiculture, majoritairement dans le nord du département (Baie de Bourgneuf) et par la mytiliculture dans le sud (Baie de l'Aiguillon).

La production annuelle d'huîtres pour la région Pays de la Loire est de l'ordre de 7 600 tonnes (données Conseil national de la consommation - CNC - période 2011 -2012), soit 7,5 % de la production nationale (101 100 tonnes), production légèrement supérieure à celle du bassin d'Arcachon (7 000 tonnes). Cette production a été fragilisée en raison de la surmortalité constatée depuis 2008 au plan national. Jusqu'en 2014, la DDTM a participé au dispositif d'aides national spécifique mis en œuvre pour accompagner la profession.

Concernant la mytiliculture, la production de la région Pays de la Loire est de l'ordre de 5 350 tonnes. L'année 2014 a été particulièrement marquée par d'importantes mortalités de moules dans la Baie de l'Aiguillon, atteignant 100 % du cheptel dans certains secteurs. Un dispositif de soutien aux professionnels, validé par la Commission européenne, a été mis en place en 2015. La Baie de Bourgneuf a été, quant à elle, particulièrement touchée cette année, où 54 à 86 % de perte de rendement ont été constatés selon la localisation géographique des lotissements d'exploitation dans la baie.

Le déclassement sanitaire de plusieurs zones de production conchylicoles début 2014 dans le nord du département (Baie de Bourgneuf), a conduit l'État à lancer une démarche de reconquête de la qualité des eaux de la Baie de Bourgneuf, avec la mise en place d'un comité de pilotage et de trois groupes de travail thématiques. Les collectivités se sont engagées dans une démarche parallèle, l'Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf ayant piloté une étude d'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie en 2015, étude qui servira à bâtir les actions de l'État.

À l'occasion de la révision du classement sanitaire des zones de production conchylicole fin 2015, une zone jusqu'alors classée B en Baie de Bourgneuf a été à nouveau classée A.



© Préfecture de la Vendée - BCI

Le domaine public maritime naturel (DPMn) : un espace sensible et convoité, à l'interface de la terre et de la mer, dont il convient d'en assurer la protection.



© Préfecture de la Vendée - BCI

En application de la circulaire du 20 janvier 2012 du ministère de l'écologie relative à la gestion durable et intégrée du DPMn, un diagnostic territorial a été réalisé en 2013. Il constitue un état des lieux en termes de

pressions, d'usages et des protections réglementaires autour du DPMn, en intégrant la problématique de l'érosion. Sur cette base, un document a été élaboré en 2014-2015 pour la définition d'une stratégie de gestion. Il a été présenté à l'ensemble des organismes et services de l'État au mois de mai 2015. Sur la base des observations recueillies, le projet a été consolidé tout au long de l'année 2015. Le projet sera présenté aux collectivités en 2016. En parallèle, un plan permettra de décliner en actions, les orientations de la stratégie.

Au cours de l'année 2015, divers titres d'occupation ont été délivrés ou renouvelés dont les dossiers particuliers suivants : 53 autorisations

d'occupation temporaires (AOT), 2 concessions de plages (Les Sables d'Olonne et Olonne-sur-Mer), une convention de concession d'utilisation du DPM (installation du câble de fibre optique entre Saint-Jean-de-Monts et l'Île d'Yeu).

L'instruction s'est poursuivie pour deux dossiers de renouvellement de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) à La Tranche-sur-Mer et à l'Aiguillon-sur-Mer. L'instruction de deux transferts de gestion sur La Tranche-sur-Mer ainsi que 3 concessions de plage (Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, La Faute-sur-Mer) a également été initiée.





1,6 Md€ de chiffre d'affaires
 6 200 exploitations
 8 400 chefs d'exploitation
 1^{er} rang pour la viande bovine,
 3^{ème} pour le lait de chèvre et le foie gras
 4^{ème} rang pour les volailles

Développer l'excellence agricole

La Vendée, grand département agricole, est placée au 7^{ème} rang national avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros.

L'agriculture vendéenne se caractérise par la prédominance des productions animales dans le nord et le centre du département et la forte présence de productions céréalières au Sud.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) assure l'instruction des aides agricoles de la Politique agricole commune (PAC) qui, en 2014, se sont élevées à environ 168 M€ et ont bénéficié à 5 020 exploitations agricoles en Vendée. Ces aides correspondent à des mesures du 1^{er} pilier (aides directes à la production) et du second pilier (aides au développement rural). La PAC a été profondément réformée en 2015.

PAC : les aides du 1^{er} pilier

Les deux principales évolutions des aides sont leur « verdissement » (1/3 des aides sont conditionnées au respect de nouvelles contraintes environnementales) et leur convergence (elles diminuent ou augmentent pour se rapprocher de la moyenne nationale et européenne). La répartition des aides reste ainsi globalement conservée mais leur montant varie individuellement, globalement dans une fourchette de $\pm 10\%$.

La mise en œuvre de la réforme de la PAC et la révision du registre parcellaire graphique réalisées conjointement à la demande de la Commission européenne, ont conduit à un décalage de plusieurs mois du paiement des aides PAC 2015. Un prêt à taux zéro a été mis en place sous la forme d'un apport de trésorerie remboursable auprès de 4 267 exploitants pour leur permettre d'attendre le versement des aides en 2016.

Le nombre de demandeurs PAC 2015 au titre du 1^{er} pilier est sensiblement identique à celui de 2014.

Compte-tenu de la réforme, les chiffres de la PAC pour l'année 2015 ne seront connus qu'au cours de l'année 2016.

Pour mémoire :

Aides liées aux surfaces

Le montant des aides liées aux surfaces payées en 2014 s'élève à plus de 158 M€.

Il concerne principalement :

- les Droits à paiement unique (DPU) au bénéfice de 4 835 exploitants ;
- l'aide aux protéagineux pour 280 exploitations ;
- le soutien à l'agriculture biologique pour 340 bénéficiaires ;
- les aides ovines et caprines pour 288 éleveurs.

L'aide à l'assurance récolte a concerné 1 820 exploitants.

Aide à l'élevage allaitant

1 929 éleveurs ont perçu la Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) pour un montant global de 23 M€

Les aides du 2^{ème} pilier

Les aides du 2^{ème} pilier émanent sur le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) dont l'autorité de gestion est confiée au Conseil régional depuis 2015.

Mesures agro-environnementales (MAE)

La Vendée est un des premiers départements en nombre de MAE, lesquelles sont renouvelées dans le cadre de la réforme de la PAC. En 2015, l'instruction de ces aides attribuées en fonction des surfaces engagées, est également décalée du fait des difficultés liées à la mise en place de la nouvelle PAC.

Au titre de la campagne 2015, 767 demandeurs ont présenté des dossiers de MAE (691 dossiers pour les nouvelles MAEC (MAE Climatiques) et 178 dossiers pour les anciennes MAET (MAE territorialisées)). 317 dossiers ont également été déposés au titre de l'ICHN (Indemnité compensatrice de handicap naturel) et 325 exploitations en agriculture biologique ont sollicité la nouvelle mesure MAEC BIO qui remplace l'aide Bio du 1^{er} pilier de la PAC précédente.

Pour mémoire, au titre de la campagne 2014, un montant total d'aides toutes MAE



Les autres mesures nationales

Formation spécialisée GAEC



Les GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun) correspondent au regroupement de plusieurs exploitations mettant leurs moyens de production (humains et matériels) en commun.

L'agrément et le contrôle par l'État de certaines conditions de constitution et de fonctionnement donnent aux GAEC l'accès aux aides de la PAC avec les mêmes plafonds que si ces exploitations étaient indépendantes.

La réforme de la PAC a permis d'obtenir la reconnaissance par la Commission européenne de ce statut spécifique à la France, avec un

accès élargi. Cette évolution a conduit à de nombreuses créations de GAEC en 2015.

1 267 GAEC sont agréés en Vendée.

En 2015, il a été procédé à l'examen de la situation de 279 GAEC (création, dissolution, transformation, agrément, demande de dérogation) ainsi qu'à l'instruction de 271 demandes dans le cadre de la révision de la transparence pour l'attribution de certaines aides communautaires.

Le contrôle des structures agricoles

Le contrôle des structures des exploitations agricoles s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors-sol au sein d'une exploitation agricole, quels que soient la forme ou le mode d'organisation juridique de celle-ci.

Dans ce cadre, en 2015, 1 079 demandes ont été présentées en CDOA. Suite aux avis émis par la CDOA, 626 autorisations d'exploiter ont été délivrées et 97 refus ont été prononcés.



Agriculteurs en difficulté

• **Aide aux exploitants en difficulté (AED) :** 4 exploitations ont bénéficié d'une prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunts dans le cadre de plans de redressement. Le montant total d'aides attribuées représente près de 15 539 €.

• **Aide à la reconversion professionnelle (ARP) :** 10 exploitants ont bénéficié d'une aide à la reconversion professionnelle (de 3 100 à 4 650 € par personne suivant les situations) et de formation pour un montant total de 49 938 €.



confondues de 8,6 M€ a été versé à 1 159 demandeurs, auquel s'est ajouté 0,8 M€ au bénéfice de 238 demandeurs du Marais Poitevin au titre de l'ICHN.

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

Le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) remplace le PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevages avec 52 dossiers déposés en 2014), le PPE (Plan de performance énergétique avec 44 dossiers déposés en 2014) et le PVE (Plan végétal environnemental avec 41 dossiers déposés en 2014).

En 2015, 209 dossiers de PCAE ont été déposés, 169 en PCAE animal dont 140 retenus et 40 en PCAE végétal dont 28 retenus, représentant une aide qui sera versée après la fin des investissements, respectivement de 5,51 M€ et 0,33 M€.

Aides à l'installation de jeunes agriculteurs

Les aides sont attribuées sous conditions de formation (validation par l'État des plans de formation individuels - PPP) et de présentation d'un projet économique viable (Plan de développement d'exploitation) :

- 123 Plans de professionnalisation personnalisés (PPP) ont été agréés et 73 ont été validés durant l'année 2015 ;
- 87 nouveaux Plans d'entreprise (PE) ont été validés suite à une présentation en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Les aides sont attribuées sous deux formes :

- *dotations jeunes agriculteurs (DJA) :* montant total de 1,24 M€ attribué pour 87 installations ;
- *prêts bonifiés :* 94 autorisations de financement traitées en 2015, pour un montant total de 87 073 € de subvention équivalente. Le montant des prêts bonifiés contractés par les Jeunes agriculteurs aidés (JAA) s'élève au total à 4 955 847 € pour l'année 2015.

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : soutenir le développement des territoires

Quelques chiffres clés 2015 dans le cadre de la fin de gestion des dossiers instruits par la DDTM et relevant du programme FEADER 2007- 2013 :

- création de réserves de substitution pour l'irrigation des cultures : 3 dossiers pour un montant total de 10,66 M€ dont 1,8 M€ de FEADER (Axe 1) ;
- projets de création de services essentiels pour la population en milieu rural : 8 dossiers concernant notamment des maisons de retraite ou des structures de restauration collective, pour un montant total de 10,8 M€ dont 0,4 M€ de FEADER (Axe 3) ;
- projets concernant les 4 Groupes d'action locale (GAL) de Talmont-Saint-Hilaire, Vendée des îles (Nord Ouest Vendée), La Roche-sur-Yon et les Herbiers : 95 dossiers pour un montant de 6,3 M€ dont 1,57 M€ de FEADER (Axe 4 : programme LEADER). Ces dossiers concernent notamment la Haute performance environnementale (HPE), le bois énergie, l'accompagnement des mutations de l'espace rural (approvisionnement en produits locaux, reconquête de l'environnement, valorisation, promotion, animation du tourisme...).





Plan d'urgence pour l'élevage : des aides ciblées pour les agriculteurs les plus en difficulté

Adopté par le Gouvernement le 22 juillet 2015 et renforcé le 3 septembre 2015, le plan de soutien à l'élevage français comprend des mesures d'urgence et des outils de moyen terme permettant des modifications structurelles pour les 200 000 éleveurs français, mais aussi les centaines de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viandes et produits laitiers.

Grâce à la mise en place de cellules départementales d'urgence regroupant tous les acteurs impliqués, les éleveurs ont pu voir leurs difficultés traitées rapidement par une prise en compte globale et personnalisée de leurs dossiers.

Dès le 24 juillet 2015, la Cellule départementale d'urgence (CDU) a été réunie en Vendée sous un format élargi pour présenter le plan gouvernemental et déclencher au plus vite la mise en œuvre des actions qui relèvent du niveau départemental.

Cette réunion a rassemblé des représentants des établissements bancaires et des centres de gestion, des créanciers des exploitants (coopératives, coopératives d'utilisation de matériel agricole (FDCUMA), entreprises agricoles), la Mutualité sociale agricole (MSA), la

Chambre agriculture, la Banque de France, les syndicats agricoles, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP), la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

La cellule départementale d'urgence s'est réunie ensuite toutes les semaines sous sa forme restreinte soit 20 fois au total dont 3 fois en formation plénière pour mener à bien deux missions complémentaires :

- établir finement les critères de répartition de

l'enveloppe départementale du Fonds d'allègement des charges (FAC), dont l'enveloppe nationale a été portée à 113 M€, complétée par 16 M€ de crédits communautaires ;

- étudier les situations individuelles des exploitants qui se sont signalés, dans un périmètre d'experts soumis à confidentialité pour établir un diagnostic et les orienter vers les mesures les plus adaptées.

Sur ce dernier point, la DDTM a reçu 424 demandes pour un examen au cas par cas.

Plus de 150 contrôles d'étiquetage et de traçabilité de la viande bovine réalisés par les services de l'État en Vendée

Dans le cadre d'une programmation nationale et locale, des contrôles renforcés ont été organisés :

- **4 contrôles traçabilité approfondis en Grandes et moyennes surfaces (GMS)** donnant lieu à 2 avertissements pour une dénomination de morceaux de viande de bœuf non conforme ;
- **2 contrôles routiers** supplémentaires opérés dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV) qui a permis de relever des non-conformités mineures en matière d'hygiène ;
- **des contrôles à la distribution et métiers de bouche** (vérification systématique de l'origine et contrôle de traçabilité) ;
- **des contrôles en restauration commerciale** (vérification de l'origine des viandes et de l'affichage).

Les objectifs programmés ayant été atteints fin août tant en ce qui concerne les

contrôles routiers que les contrôles approfondis traçabilité, l'essentiel de l'effort de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) s'est porté sur les contrôles dans les secteurs de la restauration commerciale et collective, de la grande distribution, de la distribution alimentaire et des commerces de bouche, en utilisant les opportunités offertes par la réalisation des contrôles renforcés entrepris au titre de la réalisation de l'Opération interministérielle vacances/Opération alimentation vacances (OIV/OAV).

Sur ces secteurs, il y a une mobilisation conséquente depuis le 27 juillet puisque sur un total de 155 contrôles enregistrés en 2015, 140 ont été opérés à compter de cette date.

Les 155 contrôles ont donné lieu à 29 avertissements, 4 mises en demeure, 1 procès-verbal, 1 fermeture administrative d'urgence et 1 procédure de fermeture contradictoire.



Quelques chiffres pour illustrer le travail de la cellule et de ses membres :

- 16 % des dossiers concernant les mesures bancaires ont été orientés vers une restructuration bancaire, étant précisé que 16 % des dossiers avaient déjà bénéficié d'une restructuration avant leur examen par la cellule départementale d'urgence ;
- 53 % vont bénéficier d'une mesure sociale portée par la MSA - prise en charge de cotisations sociales, report de cotisations ou modification dérogatoire de l'assiette de cotisations ;
- 66 % vont bénéficier du FAC ;
- 17 % ont été orientés vers le réseau conseil de la Chambre d'agriculture, le réseau REAGIR.

Quant aux **mesures fiscales**, compte tenu de l'extension récente des possibilités d'allègement aux impôts sur le revenu et à la taxe d'habitation personnelle des exploitants, en plus de la taxe foncière, l'instruction est en cours pour les **1 950 demandes** reçues. La DDFiP a suspendu les avis d'imposition (ou les relances) pour les requérants.

Concernant le **fonds d'allègement des charges (FAC)**, la cellule départementale d'urgence s'est réunie sous la présidence du préfet le 19 novembre dernier pour arrêter la réparti-

tion des **2,536 M€** attribués à la Vendée selon les critères départementaux d'éligibilité définis :

- les exploitants doivent être spécialisés en élevage à plus de 70 %, et en atelier prioritaire (bovin, ovin, caprin, porc et/ou lapin) à plus de 65 % ;
- le taux d'endettement doit être supérieur à 65 % ;
- et le plafond de ressource doit être inférieur à 12 k€/an/associé.

Ce dernier critère, original, permet de cibler les professionnels les plus en difficulté. Cette dite « ressource » est calculée de sorte que seuls les frais financiers nécessaires à l'exploitation soient pris en compte, à l'exclusion des frais de capitalisation.

Plus de 1 257 demandes ont été reçues, dont 786 demandes sont éligibles (certains ayant été amenés à déposer une demande différente dans 2 des 3 dispositifs proposés, ce sont au final plus de 70 % des demandeurs qui obtiennent une aide), **ce qui constitue un besoin de 4,2 M€, supérieur à l'enveloppe disponible.**

La cellule de crise a proposé des stabilisateurs pour permettre une répartition équitable, avec la prise en compte de la situation particulièrement difficile de la filière porcine et des agriculteurs récemment installés.



© Photo Ouest-France

En août, Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée a rencontré les agricultrices vendéennes à l'issue de la réunion de la cellule départementale d'urgence (CDU). La CDU s'est réunie 20 fois sous sa forme restreinte dont 3 fois en formation plénière.

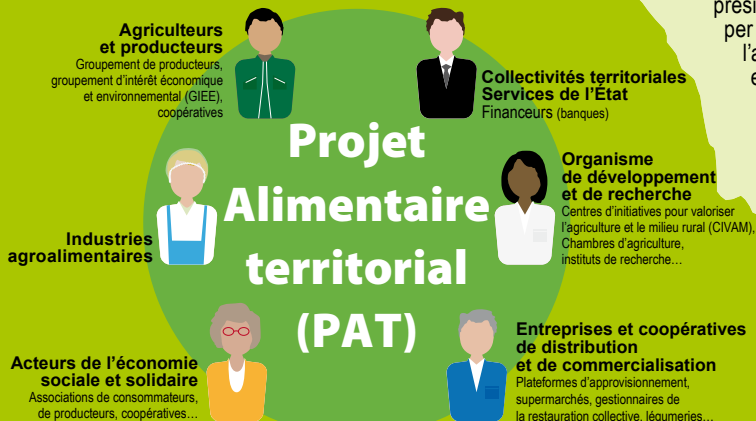
Une fraction de l'enveloppe départementale (150 K€) est réservée pour les mesures de restructuration et les éventuelles demandes tardives de FAC élevage, enveloppe qui sera amendée par une enveloppe complémentaire attendue dédiée à l'année blanche. L'usage de ces enveloppes sera défini en ce début 2016, après la réception des ultimes demandes d'aide.

S'agissant des délais de paiement, tous les efforts sont entrepris pour que tous les délais de gestion soient réduits au plus strict minimum.

Des circuits courts en restauration collective pour développer une consommation durable et responsable

Avec 3 milliards de repas servis chaque année et 73 000 restaurants, la restauration collective représente aujourd'hui un enjeu alimentaire et économique national. Parce qu'elle touche des publics très variés (enfants, personnes âgées, salariés, malades...), elle constitue un levier d'action essentiel.

En Vendée, ce sont ainsi 125 000 repas servis chaque jour dans 1 220 établissements.



**ALIMENTATION
NOTRE MODÈLE
ADEL'AVENIR**

En Vendée aujourd'hui...

Cette politique publique prioritaire s'est concrétisée en Vendée avec la création du réseau local « manger local, c'est pas banal » en décembre 2014. Porté par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et l'Association des maires et présidents de communautés de Vendée, ce réseau a pour objectif de regrouper tous les acteurs de la chaîne de la restauration collective pour développer l'approvisionnement de proximité. L'initiative vendéenne est particulièrement exemplaire.

Les initiatives en Vendée et en Pays de Loire sont nombreuses. On peut citer le colloque « circuits courts et manger français en restauration collective » organisé le 29 avril en présence de Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture et la journée organisée par le réseau local 85 le 27 mai dernier, que Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, a eu le plaisir de conclure en insistant sur la dynamique engagée en Vendée.

Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale

- - 4,4 % de jeunes demandeurs d'emplois
- + 16 % de créations d'entreprises (hors microentreprises)
- 5 725 entreprises bénéficiaires du CICE pour un montant de 45 M€
- 2 474 contrats aidés et 426 emplois d'avenir prescrits
- 2 300 bénéficiaires dans les structures d'insertion par l'activité économique
- Près de 150 volontaires en service civique (+ 100 %)
- 120 000 bénévoles au sein de 13 000 associations
dont près de 600 créées en 2015
- Plus de 1 000 enfants en situation de handicap accompagnés
à l'école par 720 assistants de vie scolaire





Mobilisation de tous les acteurs en faveur de l'emploi

Les chiffres



Au 4^e trimestre 2015, avec 172 759 salariés (données CVS), l'emploi salarié vendéen progresse de 1,1% sur 1 an, soit +1800 postes (source ACOSS-URSSAF).

La Vendée représente 17,2% de l'emploi salarié des Pays de la Loire.

Concernant les grands secteurs d'activité, l'industrie affiche une certaine stabilité (+0,1%) et l'emploi salarié dans le BTP est encore en recul (-4,2%).

C'est principalement l'intérim qui est en forte progression avec + 23,3% sur un an (on retrouve le niveau de 2011.).

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche s'établit à 59 626, en progression de 7,0% en glissement trimestriel. 67,2% des DPAE sont le fait d'entreprises de 20 salariés et plus. D'autre part, 70,6% des DPAE concernent des CDD de moins d'un mois.

Le taux de chômage départemental (CVS) atteint, au 4^e trimestre 2015, 8,3 % de la population active et reste stable par rapport à la même période 12 mois plus tôt. Toutefois, il se fixe à un niveau inférieur au taux régional (8,9%) et métropolitain (10%).

Néanmoins, les disparités restent fortes, le département affichant le taux le plus bas et le taux le plus fort de la région des Pays-de-la-Loire avec respectivement la zone d'emploi des Herbiers (5,5%) et celle des Sables d'Olonne (11,2 %).

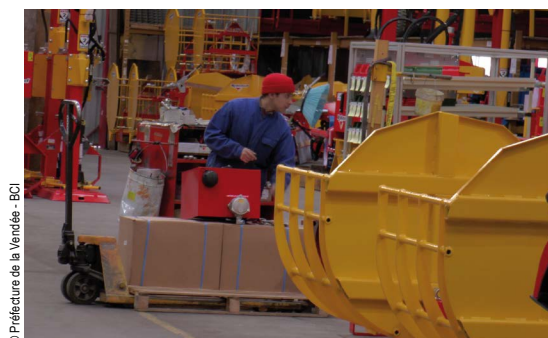
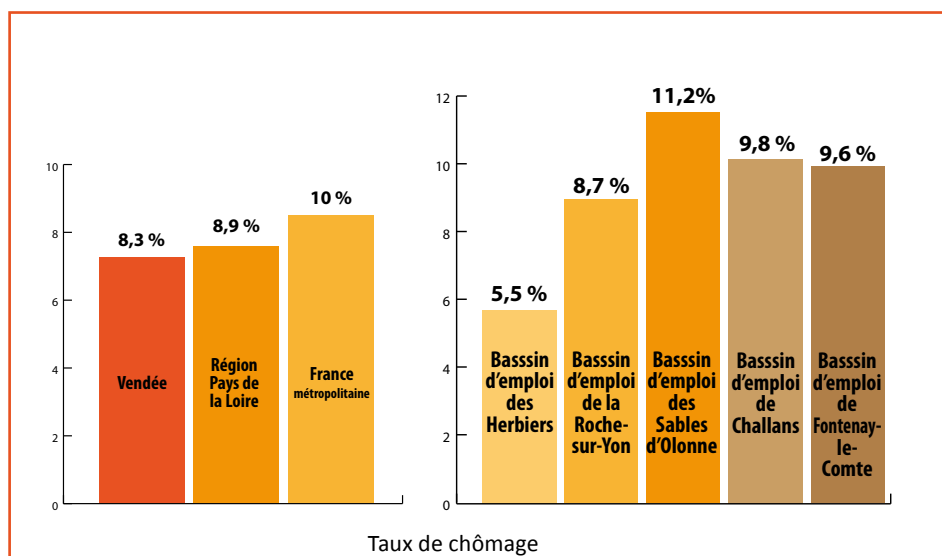
Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de -0,6 % à fin décembre 2015 et s'établit à 29 476 demandeurs d'emploi en fin de mois.

Les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes de 50 ans et plus représentent une large part de la demande d'emploi avec respectivement 41,2 % et 27,7 %. Les demandeurs d'emploi de longue durée et ceux relevant de l'obligation d'emploi affichent les plus fortes progressions avec respectivement + 9,6 % et + 12,5 %.

Parallèlement, 53 603 demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en données CVS sont comptabilisés à fin décembre sur le département de la Vendée, soit 4,6 % de plus qu'en novembre 2015.

Au cours des douze derniers mois, Pôle emploi a recueilli 26 937 offres d'emploi sur le département soit une hausse de 14,2 % en évolution annuelle.

Le secteur du tertiaire, en progression de 14,8 %, recense 84,3 % des offres. Le secteur de l'industrie comptabilise 10,9 % des offres (+17,2 % sur 1 an) tandis que le secteur de la construction reste stable avec 3,1 % des offres.



© Préfecture de la Vendée - BCI





Les chiffres



Accompagnement des restructurations

- 965 licenciements économiques en 2015 (-16 %) contre 1 149 licenciements en 2014 (dont 299 salariés licenciés de Fagor Brandt).
- 376 dossiers d'entreprises concernant une procédure de licenciement pour motif économique enregistrés dont 107 entreprises en situation de liquidation judiciaire (49 % des licenciements pour motif économique).

Mutations économiques

Revitalisation des territoires

Un fonds mutualisé a été mis en place en juin 2012 afin de rationaliser les contributions des entreprises qui, licenciant pour cause économique, sont assujetties à l'obligation de revitalisation. La Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée est gestionnaire de ce fonds départemental.

Sur les 12 projets présentés en 2015, 7 ont été agréés pour un total de 310 000 € sous forme d'avances remboursables, portant à 812 500 € le soutien financier redistribué depuis la constitution du fonds. Les engagements souscrits en 2015 représentent 38 créations d'emploi, portant à 103 le nombre de créations projetées.

Compte tenu des aides allouées, des remboursements et des contributions recouverts, le solde du fonds spécial de revitalisation s'élevait à 272 000 € au 31 décembre 2015.

L'aide à la formation du Fonds national de l'emploi (FNE Formation)

2015 aura vu le déploiement de 7 conventions d'appui aux mutations économiques par la subvention de plans de formation pour un budget de 275 000 € (taux d'intervention oscil-

lant entre 30 et 70 % des coûts totaux, frais pédagogiques et de rémunération compris).

Cet accompagnement concerne 214 salariés dans les secteurs de l'agroalimentaire (biscuiterie et confiserie industrielle), de la métallurgie, de la plasturgie, du BTP, du commerce de détail et de l'agencement de véhicules de transport maritime et terrestre.

L'ensemble de ce programme a permis de soutenir des stratégies aussi diverses que l'innovation, la diversification, le développement de la polyvalence, l'optimisation organisationnelle, la modernisation des circuits de distribution, autant de mutations se traduisant par une nécessaire évolution des compétences.

Activité partielle

Le recours à l'activité partielle a été, de nouveau, très largement confirmé en 2015 (+ 13,2 %), 563 demandes enregistrées contre 497 en 2014. Cette progression se concentre sur les domaines de la construction (BTP) avec 264 demandes (+ 153).

De façon contradictoire, le volume d'heures réellement consommées diminue : 657 030 heures utilisées en 2014 contre 304 811 heures pour 2015.

Le secteur de la construction reste parmi les plus touchés. La proportion des licenciements dans le domaine de la construction a fortement progressé de 2014 à 2015. Avec 379 licenciements dans le BTP en 2015, le nombre de licenciements dans ce secteur représente plus de 39 % de la totalité des licenciements économiques (les licenciements dans le BTP représentaient, en 2014, 21 % de tous les licenciements pour motif économique).

Ruptures conventionnelles

Le nombre de ruptures conventionnelles conclues reste similaire d'une année à l'autre. 3 242 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles d'un contrat de travail à durée indéterminée (3 249 en 2014). Parmi ces demandes, 3 094 ruptures conventionnelles ont été homologuées et 38 demandes d'autorisations d'homologation de contrat de travail concernant des salariés protégés. ■

Trois territoires couverts par un service public de l'emploi de proximité (SPE-P) : les Herbiers, le littoral et le Sud-Est Vendée

Pour répondre aux besoins socio-économiques des territoires, les démarches entreprises s'articulent autour de :

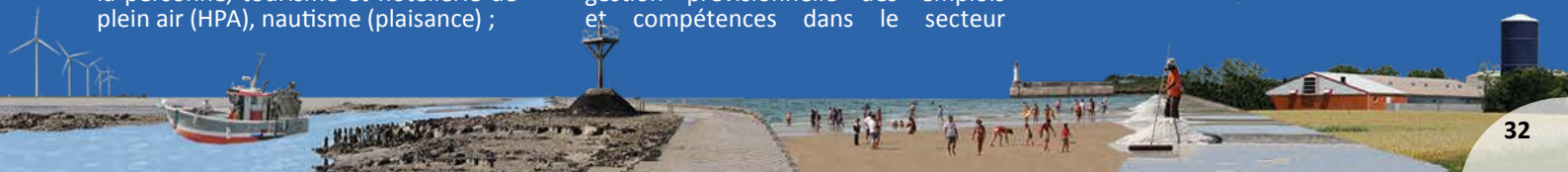
- la création de trois Gestion prévisionnelle de l'emploi (GPEC) et des compétences territoriales de développement du littoral vendéen : services à la personne, tourisme et hôtellerie de plein air (HPA), nautisme (plaisance) ;

- le lancement d'une expérimentation pour les publics les plus en difficulté sur la communauté de communes du Pays de Palluau et d'une réflexion sur un chantier d'insertion sur la communauté de communes des Olonnes ;

- la réalisation d'une étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans le secteur

- de l'agroalimentaire sur le bassin Nord-Est ;

- le développement de nouveaux supports d'insertion et la promotion de l'emploi dans le secteur agricole qui constituent les deux axes de travail principaux du SPE-P du Sud Vendée.



Mobiliser les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi

Le pacte de responsabilité et de solidarité : accélérer les créations d'emplois des entreprises

Pour lutter contre le chômage, donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir davantage, le Pacte de responsabilité et de solidarité baisse le coût du travail, réduit la fiscalité des entreprises et simplifie les formalités administratives.



POUR L'EMPLOI ET LE POUVOIR D'ACHAT!

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) : plus de 87 M€ reversés aux entreprises vendéennes



Le CICE est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant au moins un salarié et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en Vendée, c'est au 31 mars 2016 :
• 7 184 dossiers traités depuis le lancement du dispositif
• 87,3 M€, restitués aux entreprises et 131,1 M€ imputés sur les résultats des entreprises, soit un total de 218,4 M€ pour l'ensemble

Crédit impôt recherche (C.I.R.):
20,84 M€ en remboursement pour 231 entreprises bénéficiaires en Vendée (2013-2014)

Les emplois d'avenir et l'apprentissage : des mesures fortes en faveur de l'emploi des jeunes

- Secteur privé : 3 059 contrats (+1,16 % par rapport à 2014.)
- Secteur public : 44 contrats



APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

Relancer la mobilisation collective en faveur de l'apprentissage pour former 500 000 apprentis d'ici à 2017 est au cœur de l'action du Gouvernement. La réforme globale de l'apprentissage a permis de rénover le dispositif. Avec près de 70% des apprentis qui trouvent un emploi durable à la fin de leur formation, l'apprentissage est un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi.



emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI TOUS ENSEMBLE

Le Gouvernement a fait de la Jeunesse une de ses priorités et de la lutte contre le chômage des jeunes un des axes de ses politiques de l'emploi.

En raison du succès du dispositif auprès des jeunes et des employeurs, le programme s'est poursuivi en 2015. Un emploi d'avenir c'est à la fois une passerelle efficace pour les jeunes qui peinent à trouver un premier emploi stable et une solution pour des collectivités, des associations et des entreprises privées des secteurs éligibles, à la recherche de talents pour se développer.

- Emploi d'avenir : 426 conclus en 2015 ; dont 77 % du secteur non marchand
- Contrats aidés : 1 600 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ; 874 contrats d'initiative par l'emploi (CIE)

450 mesures de simplification pour les entreprises

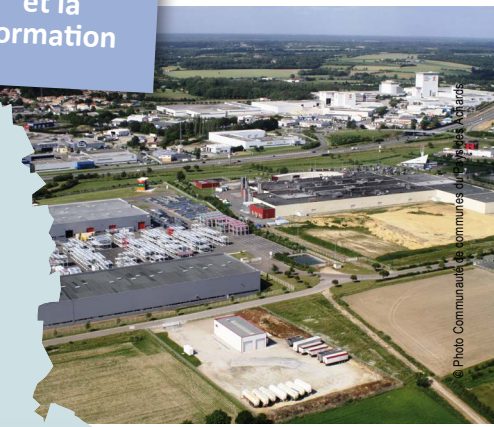
La complexité administrative ressentie par les entreprises est aujourd'hui réelle et pèse sur la capacité de notre économie à innover, à être compétitive et à créer des emplois.

Cette politique vise à faire gagner du temps et économiser de l'argent aux entreprises par la réduction des charges administratives excessives et inutiles, tout en simplifiant le fonctionnement des administrations et en facilitant la vie des salariés.

Faciliter l'embauche et la formation

Simplifier la vie des entreprises

Sécuriser la vie des entreprises par un environnement plus lisible et prévisible



La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) au service des usagers, des collectivités locales et des entreprises vendéennes

Mise en œuvre de la Loi NOTRe et création de 8 communes nouvelles

Le soutien aux collectivités territoriales a été particulièrement marqué dans le cadre de la Réforme territoriale avec la mise en place de 8 communes nouvelles regroupant 21 communes et le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Cet accompagnement, en lien avec la Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques de la préfecture, s'est opéré par la participation à de nombreuses réunions avec les élus (une quinzaine) et la réalisation de 36 études fiscales.

S'agissant des communes nouvelles impactant 6 trésoreries, leur mise en place génère de nombreuses conséquences juridiques et comptables : dissolution des communes existantes, de leurs budgets annexes et de leur CCAS, création de nouvelles entités et transfert des budgets des communes historiques vers les budgets des communes nouvelles. Ces opérations font l'objet d'enregistrements dans les applications de gestion des collectivités locales tenues par les comptables.

Une mobilisation importante dans le cadre du plan de soutien à l'élevage

La DDFiP a en effet contribué de manière étroite à la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage et participé à la cellule départementale dédiée installée par la préfecture. Ainsi, au 25 février 2016, 1 996 demandes ont été enregistrées depuis la mise en place du dispositif, 1 248 portant sur la taxe foncière et 748 sur l'impôt sur le revenu et sur la taxe d'habitation, lesquelles sont traitées en intégralité.

Accueil de la délégation ivoirienne



Visite de quatre représentants des Directions générales du trésor et de la comptabilité publique et des impôts ivoiriennes,

courant novembre 2015, afin de leur présenter concrètement les conditions de mise en œuvre du dialogue et du contrôle de performance par la direction départementale des finances publiques. Cet échange fait suite à l'action de coopération internationale réalisée à Abidjan sur le même sujet en octobre 2014 par Alain Mignon, Directeur départemental des finances publiques de la Vendée, et participe au rayonnement des administrations françaises à l'étranger.

Inauguration du nouveau centre des finances publiques de Luçon

Toujours dans le souci d'apporter un service optimal aux usagers, la DDFiP poursuit sa réorganisation territoriale avec notamment, l'ouverture d'un nouveau Centre des finances publiques à Luçon, situé 20 rue des Blés d'Or et regroupant l'ensemble des services de la DDFiP situés sur la Commune : trésorerie et SIP-SIE. Courant 2015 également, les deux trésoreries situées aux Sables d'Olonne ont rejoint le Centre des finances publiques du Château d'Olonne, lequel regroupe désormais l'intégralité des services des deux communes, à savoir le SIP, le SIE, la trésorerie secteur public local et amendes, le CDIF, le SPF et le PCE. Dans le même temps à La Roche-sur-Yon, les deux SIE, situés Cité Travot, ont été fusionnés.

Les chiffres



En 2015 :

- 366 151 foyers fiscaux dont 161 262 contribuables imposés (chiffres issus des déclarations IR de 2014)
- 145 487 télédéclarants soit 39,73 % des foyers fiscaux (chiffres issus des déclarations IR de 2014)
- 506,5 M€ de produits issus de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale encaissés en 2015
- 38 342 usagers reçus physiquement lors de la campagne de déclaration des revenus
- 23 619 usagers reçus au téléphone pendant la campagne de déclaration des revenus
- 68 450 usagers reçus physiquement lors de la campagne de sortie des rôles d'impôt sur le revenu.

La Commission des chefs de services financiers (CCSF) : guichet unique pour les entreprises en difficulté

La CCSF est un guichet unique auprès duquel les entreprises en difficulté peuvent solliciter un plan de règlement pour leurs dettes fiscales, sociales et douanières en toute confidentialité. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un délai de paiement global (et non pas un par créancier) ce qui facilite leurs démarches.

La CCSF s'adresse à tout type d'entreprises dès lors qu'elles sont redevables de dettes fiscales, sociales et douanières, qu'elles sont dans l'impossibilité de les régler dans les délais acceptés par les différents comptables, et qu'elles mettent en œuvre des mesures de restructuration.

Au 31 décembre 2015, 55 dossiers d'entreprises vendéennes, représentant 1 173 salariés, étaient gérés en CCSF, portant sur 9,7 Millions d'euros de dettes fiscales et sociales.



Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) de la Vendée



Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPD) de la Vendée est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Les services du Conseil départemental et de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), avec l'appui d'un prestataire extérieur, ont dressé le bilan du plan en cours, ont procédé à l'analyse des besoins des publics défavorisés et ont défini les grandes orientations du prochain plan, en associant un grand nombre de partenaires.

Ainsi, 46 structures (collectivités, services de l'État, associations...) ont participé à trois groupes de travail, constitués autour des thématiques suivantes :

1. l'offre et l'accès à l'offre d'hébergement et de logement ;
2. la lutte contre l'habitat indigne ;
3. la prévention des expulsions.

C'est à partir de ces travaux que le nouveau plan a été rédigé, conjointement par les services de l'État et du Conseil départemental.

Ce document a été présenté au comité responsable le 27 janvier 2016 et validé par cette instance. Il devrait être approuvé définitivement en juin 2016, après délibération du Conseil départemental, en assemblée plénière.

Un plan centré sur 14 actions

Ce plan, plus condensé que le précédent, est centré sur quatorze actions et intègre des indicateurs de réalisation et des outils de suivi quantitatifs.

Les principaux objectifs qui structurent ce document sont les suivants :

- l'augmentation et l'adaptation de l'offre en matière d'hébergement et de logement social, en référence aux besoins exprimés par les publics ;
- l'amélioration de l'orientation des personnes sollicitant un hébergement et la continuité de leur prise en charge ;
- l'unification du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de la veille sociale ;
- le renforcement de la prévention des expulsions locatives ;
- le développement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, intégrant la prise en compte de nouvelles problématiques (la lutte contre l'incurie dans le logement, la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires indélélicats).

Contexte réglementaire

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes précaires et fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Ce plan est élaboré sous l'égide de l'État et du Conseil départemental de la Vendée. Son comité responsable est co-présidé par le préfet et le président du Conseil départemental.

L'élaboration du plan et son contenu sont encadrés par des textes législatifs.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) instaure un rapprochement des politiques du logement et des politiques de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, qui se concrétise par la fusion du plan départemental d'action pour le logement (PDALPD) avec le plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI), et la production d'un plan unique, désormais intitulé plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).





Lutte contre les violences faites aux femmes : signature de 3 nouvelles conventions partenariales en Vendée

Signature des 3 nouvelles conventions par Yves Auvinet, président du Conseil départemental, Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, Hervé Lollic, procureur de la République près le TGI de la Roche-sur-Yon, les présidents des TGI de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne et des forces de l'ordre, et des associations partenaires

Chaque année, plus de 216 000 femmes sont victimes de violences commises par leur partenaire. 86 000 femmes rapportent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol, et seules 10 % d'entre elles déposent plainte.

En moyenne, une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son conjoint.

En 2014, 698 femmes victimes de violences ont fait appel en Vendée aux associations spécialisées dans le cadre des accueils de jour et lieux d'orientations et 293 demandes d'hébergement ont également été effectuées.

Ces chiffres soulignent l'ampleur de ces violences inacceptables, aux très lourdes

conséquences sanitaires, psychologiques, économiques et sociales. La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Gouvernement, qui s'est traduite par la mise en place en 2014 du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016). **Ce plan, conçu et mis en œuvre avec l'ensemble des associations et des acteurs concernés, est construit autour de trois priorités :**

- aucune violence sans réponse ;
- protéger efficacement les victimes ;
- mobiliser l'ensemble de la société, les services publics et les professionnels.

Pour assurer la mise en œuvre de ce plan, le Gouvernement a doublé les moyens consacrés

à la lutte contre les violences faites aux femmes (66 M€ sur 3 ans). Ce financement est assuré par plusieurs programmes de l'État : le fonds interministériel de prévention de la délinquance, les crédits de la sécurité sociale et le partenariat avec les collectivités territoriales.

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les services de l'État ont souhaité, avec les partenaires locaux, renforcer leurs actions pour réduire le traumatisme des femmes victimes en prévoyant l'éviction puis l'accompagnement des conjoints présumés auteurs ou reconnus coupables de violences conjugales et en proposant des dispositifs pour aider et protéger les victimes. ■

Trois nouvelles conventions partenariales :

■ la convention "dispositif de Téléprotection grave danger (TGD)" sur le ressort du TGI de La Roche-sur-Yon

Le dispositif de téléassistance dans le cadre de la protection des personnes en situation de très grave danger a pour objectif de lutter efficacement contre les violences conjugales en prévenant de nouveaux passages à l'acte, mais aussi d'assurer un soutien et un accompagnement constant aux victimes. Il permet de garantir à la victime une intervention rapide des forces de sécurité, en cas de grave danger et donc avant que de nouveaux faits de violences soient commis (financement État : 16 800 €).

■ le dispositif d'éloignement de l'auteur de violences intrafamiliales

Partant du constat que les victimes de violences au sein du couple sont encore trop souvent contraintes de quitter le domicile familial en urgence, les partenaires locaux ont mis en place en 2012 un dispositif facilitant l'éloignement des auteurs et leur hébergement temporaire. Cette modalité d'éloignement du conjoint permet aussi de ne pas déraciner les enfants. Des appartements sont disponibles : 2 à La Roche-sur-Yon depuis 2011, 1 à Challans depuis 2014 et 1 à Fontenay-le-Comte depuis 2015 (financement État : 28 917 €).

■ la Convention relative à la communication aux services sociaux du département de situations de violences intrafamiliales par le groupement de gendarmerie de la Vendée

Toute personne victime de violences intrafamiliales ou violences conjugales ou/et en détresse sociale détectée par un service de gendarmerie a droit à une prise en charge globale. Cette convention permet d'instaurer un circuit d'information court par une mise à disposition rapide de travailleurs sociaux du département auprès des personnes concernées. La coordination de l'action de la gendarmerie avec l'intervention sociale permet d'offrir un service plus efficace aux victimes par une prise en charge globale sur le plan juridique et pénal, mais aussi sur le plan administratif et celui d'accompagnement social (dispositif déjà mis en place en zone police).



Accueil des réfugiés des pays en guerre en Vendée

Ministère de l'intérieur/J.GROISARD

Contexte national

Depuis 2014, l'Europe est confrontée à une arrivée importante de migrants, principalement en provenance du Proche-Orient et de la corne de l'Afrique subsaharienne.

La France a pris des engagements forts afin d'optimiser son dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiant du statut de réfugié politique, en augmentant notamment les capacités des structures qui leur sont dédiées et en améliorant la fluidité entre les dispositifs existants.

Le département de la Vendée, qui avait déjà effectué un effort sensible en portant à 291 le nombre de places en CADA (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et à 221 le nombre de places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), a contribué avec volontarisme à cet effort national.

8 offres fermes de logement, disponibles depuis novembre 2015, ont été officiellement mises à disposition auprès de services de la Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement (DIHAL) et des propositions complémentaires sont à l'étude.

Les accueils temporaires - service de l'asile

Les accueils temporaires sont des dispositifs d'hébergement d'urgence dédiés aux demandeurs d'asile, pilotés au niveau national par le ministère de l'Intérieur et par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), et financés par l'État.

En Vendée, à l'initiative de l'association AREAMS, 50 places ont été créées en 2015,

essentiellement situées dans le Sud et l'Est du département (Luçon, Fontenay-le-Comte, Pouzauges...).

Le dispositif d'accueil de réfugiés syriens

Dans ce cadre, neuf familles syriennes (38 personnes), en provenance de camps de réfugiés situés au Liban et en Jordanie, sont arrivées en Vendée et sont installées dans des logements appartenant à Vendée Habitat et situés à Mortagne-sur-Sèvre, La Verrie, Chantonay et les Herbiers. Ces réfugiés sont accompagnés par l'association ADOMA et les opérateurs de l'État pour l'accueil des réfugiés.

L'accueil de migrants en provenance des campements de Calais

Afin de remédier à la grave crise migratoire qui touche notamment la région du Calais, le gouvernement a souhaité une mobilisation nationale en vue de la création de structures d'accueil destinées à des migrants renonçant à leur projet migratoire initial - rejoindre le Royaume-Uni -, afin d'effectuer une demande d'asile en France.

C'est dans ce cadre que trois centres d'accueil et d'orientation (C.A.O.) ont été créés en Vendée :

- 14 jeunes soudanais sont arrivés le 30 octobre dernier à Fontenay-le-Comte, au foyer de jeunes travailleurs (FJT) « les Trois Portes » ;
- 13 jeunes soudanais et 1 afghan sont arrivés le 5 novembre dernier, sur le site de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), à La Roche-sur-Yon ;
- 11 Soudanais sont arrivés le 19 décembre 2015 à Saint-Jean-de-Monts, dans des locaux municipaux.

Ces accueils ont vocation à être d'une durée limitée, les intéressés devant intégrer par la suite les dispositifs d'hébergement habituels pour des demandeurs d'asile, ou rejoindre leur pays d'origine dans le cadre du bénéfice de l'aide au retour.

L'accueil de réfugiés « relocalisés » en provenance des centres d'accueil (« hot spots ») de Grèce ou d'Italie

Afin de répondre à l'engagement de la France d'accueillir environ 30 000 réfugiés dans le cadre de la relocalisation en provenance des « hot spots », les services de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ont demandé à ce que soient remontées des offres de relogement pérennes en faveur de réfugiés, permettant d'étendre la capacité d'accueil pour ce type de public.

En Vendée, de nombreux élus ont répondu à cette demande, tout comme des associations ou des particuliers. Les services de la DDCS se sont mobilisés afin de visiter les lieux et de rencontrer les maires des communes concernées.





193 jeunes en service civique en 2015 - (96 en 2014)

- En Vendée, 115 structures ont été agréées pour accueillir des jeunes volontaires en Service Civique.

- 519 jeunes volontaires, ont été recrutés en Vendée depuis le début du dispositif.

Le service civique en Vendée : un nouvel élan

Levier essentiel de citoyenneté active, le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, à travers une expérience formatrice et valorisante tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale.

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme. Seuls comptent le savoir-être et la motivation.

Le service civique est aussi un moyen pour les jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle : dans les 6 mois suivant leur mission, plus de 75 % d'entre eux trouvent un emploi ou intègrent une formation.

Depuis l'annonce du Service Civique universel, le dispositif connaît un nouvel élan en Vendée avec une forte mobilisation de différents acteurs et réseaux locaux.

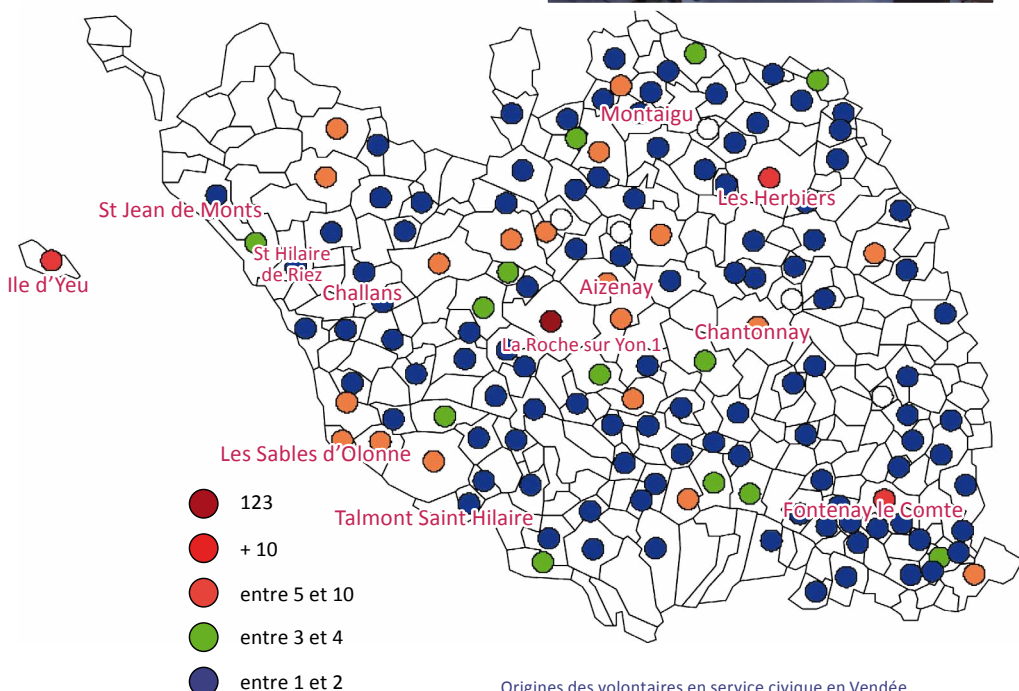
Une dynamique saluée par Hélène Paoletti, directrice de l'Agence du service civique, lors de sa venue dans notre département le 8 octobre dernier. A cette occasion, elle a écouté de nombreux témoignages de jeunes et a participé à la signature de plusieurs protocoles de coopération.



Rencontre avec les jeunes volontaires à la Fédération des oeuvres laïques (FOL) et au «14bis», centre information jeunesse (CIJ) de la Roche-sur-Yon. Table ronde à la préfecture, valorisation des agréments collectifs et signatures de protocoles de coopération.



Déplacement d'Hélène Paoletti, directrice de l'Agence du service civique à la Roche-sur-Yon, le jeudi 8 octobre 2015.



Lettre spéciale service civique



© Photos DDCS de la Vendée

L'accès des jeunes à l'autonomie

Déclinaison des actions préconisées dans la synthèse « l'accès des jeunes à l'autonomie – jeunesses et territoires »

En 2015, la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) a décliné les préconisations émanant de la concertation départementale organisée en 2014, en mettant en œuvre, d'une part, **des rencontres** pour répondre aux besoins croissants des professionnels et des élus des collectivités en matière de politique de jeunesse et, d'autre part, **une formation-action** pour favoriser l'expression des jeunes dans l'espace public, action inscrite dans le plan de mobilisation pour la citoyenneté de la DDCS.

Ainsi, **deux rencontres ont été organisées en 2015**. Celles-ci ont rassemblé 7 élus municipaux, 5 représentants de communautés de communes, ainsi que des coordonnateurs jeunesse ; elles avaient les objectifs suivants :

- **échanger** sur les politiques engagées en direction des jeunes (sens de l'action édu-

cative, prise en compte des jeunes dans l'espace public...) et les outils mobilisables (modalités de pilotage et d'évaluation, élaboration de diagnostics, de cahiers des charges...);

- **questionner** le sens de l'intervention publique en faveur des jeunes et renouveler les approches pédagogiques pour mieux répondre à leurs attentes ;
- **favoriser** la création d'une communauté éducative ;
- **aborder** de nouvelles réflexions thématiques ;
- produire des documents de travail permettant de faciliter la réflexion sur les politiques de jeunesse ;
- **co-construire** un séminaire de travail européen sur ces politiques.

Une session de formation-action « construire un espace dédié à l'expression des jeunes et favoriser leur expression dans l'espace public » a été mise en place pour favoriser la

citoyenneté des jeunes. Cette formation s'inscrit pleinement dans le plan de mobilisation pour la citoyenneté de la DDCS de la Vendée. Elle était animée par une conseillère de la DDCS en collaboration étroite avec la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ; constituée de 11 journées, elle a permis à une quinzaine d'animateurs - dont 10 vendéens - de s'impliquer fortement dans cette démarche, qui avait les objectifs suivants :

- **construire** de nouvelles modalités d'écoute et de recueil de la parole des jeunes ;
- **expérimenter** de nouvelles démarches pédagogiques ;
- **promouvoir** l'expression des adolescents et des jeunes dans une dimension citoyenne.



La mobilité européenne et internationale

La DDCS participe aux travaux du comité régional à la mobilité des Pays de la Loire (COREMOB) et est associée à ce titre aux diagnostics réalisés dans les 5 départements.

L'objectif du COREMOB est de renforcer la coopération entre les acteurs pour faciliter l'accès à la mobilité de chaque jeune, quel que soit son parcours. Les actions prioritaires portées par les acteurs ligériens et vendéens visent à :

- **renforcer** l'information sur les ressources disponibles ;
- **renforcer** l'accompagnement des jeunes ;

- **Consolider** la formation des acteurs de la jeunesse ;
- **Valoriser** les compétences liées aux expériences de mobilité.

Dans ce cadre, la DDCS anime un réseau composé de professionnels et de fédérations et propose également aux professionnels de l'animation et de l'éducation non formelle des temps d'information sur les dispositifs de mobilité. En effet, malgré les programmes et dispositifs européens, nationaux et territoriaux, les études démontrent une grande inégalité d'accès aux expériences de mobilité.

En 2015, pour renforcer la communication autour de ces dispositifs, la DDCS a co-organisé avec la DRJSCS le regroupement

des jeunes en service volontaire européen avec leurs tuteurs (70 personnes).

Cette action, conduite en partenariat avec le réseau d'acteurs vendéens (Francas, maison du monde et des citoyens de la ville de La Roche-sur-Yon, l'association Vents et Marées, la maison familiale rurale de Bournezeau, la maison de quartier Saint-André-d'Ornay), avait pour objectifs de :

- **regrouper** les tuteurs accueillant de jeunes européens afin de les accompagner dans les difficultés liées à l'accueil et l'accompagnement des jeunes ;
- **favoriser** les échanges entre jeunes et susciter des velléités de départ en Service Volontaire Européen.



La lecture au service de la citoyenneté : des livres pour parler des valeurs de la République avec les enfants et les jeunes

Intégrées dans le plan de mobilisation pour la citoyenneté de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), les actions d'incitation à la lecture participent de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et du renforcement de la qualité éducative des temps péri et extra scolaires.

En 2015, le comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) a engagé une démarche globale : « La République en actes ».

En référence à cette démarche, un travail de recherches bibliographiques sur les valeurs de la République a été conduit par la DDCS. Une

sélection d'albums pour la jeunesse a ainsi été établie, en lien avec l'association PEP 85.

Ces ouvrages, qui illustrent les notions de **liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité**, visent à aider à la compréhension de ces notions et à favoriser le questionnement des enfants sur eux-mêmes, sur leurs jugements, leurs idées et leur fondement. Ils ont été utilisés dans le cadre des formations d'animateurs du Prix des jeunes lecteurs vendéens, organisé en partenariat avec la CAF.

En 2015, ce prix a concerné près de **4 000 enfants, accueillis dans 89 structures péri et extra scolaires**. Dans le même esprit, et dans la continuité des travaux engagés

en 2013 et 2014, une troisième journée d'échanges « Adolescents et Lectures » a été organisée par la DDCS en novembre 2015 ; elle a réuni 75 adolescents et 85 adultes. L'expression des jeunes était au cœur de cette rencontre, qui avait notamment pour ambition de susciter chez les adolescents des vocations « d'ambassadeurs de la lecture ».

L'intervention sur le phénomène des chroniques littéraires postées sur Internet par des adolescents (booktubers), ainsi que les ateliers ludiques (speed booking et battle), permettant de découvrir de nouveaux titres et d'entendre des lecteurs parler de leurs « coups de cœur » et du plaisir qu'ils éprouvent à lire, ont été particulièrement appréciés. ■

Des actions d'observation, d'accompagnement et de formation des bénévoles associatifs

En 2015, afin de valoriser l'engagement, encourager les bonnes pratiques et s'assurer de la professionnalisation des bénévoles, la Déléguée départementale à la vie associative (DDVA) a :

- accueilli et orienté plus de 800 usagers, dont des élus locaux ;
- organisé des soirées de formation (13 sessions de 3 h), à l'attention de responsables associatifs.
- contribué au financement d'une trentaine d'actions de formation via le Fonds de Développement de la Vie Associative.

En 2015, la DDCS de Vendée s'est engagée

dans la reconfiguration du réseau des points d'appui à la vie associative (PAVA) - partenaires engagés sur la base du volontariat pour accompagner les bénévoles dans leurs actions ou leurs projets au sein des associations -. Après évaluation, accompagnement, restructuration interne, **26 PAVA ont renouvelé ou signé une convention de labellisation avec le Préfet** ; cette signature a été l'occasion de :

- reconnaître l'engagement et le travail volontaire effectués par ces partenaires ;
- valoriser le réseau et les services proposés ;
- assurer la promotion et l'information sur les politiques de l'État en matière de vie associative.



© Photo DDCS de la Vendée

Le réseau est désormais constitué de 28 structures qui répondent à trois types de labels : information, accompagnement, expertise.

A ce jour, plus de 40 expertises sont identifiées dans les domaines de l'emploi, des projets citoyens, de la réglementation, des ressources, des partenariats...

L'ensemble des informations relatives au réseau des PAVA est recensé et présenté dans un livret transmis à toutes les associations de Vendée (plus de 13 000). ■



Les vacances adaptées organisées (VAO)

Chaque année, le département de la Vendée accueille de nombreux vacanciers en situation de handicap.

Leurs séjours s'organisent dans un cadre réglementé : le dispositif Vacances adaptées organisées (VAO).

Ce dispositif vise à permettre aux services de l'État (DDCS) de s'assurer que les séjours proposés constituent bien des séjours de vacances, permettant aux personnes handicapées de se reposer dans des lieux sécurisés et adaptés, en évitant toute dérive.



© Préfecture de la Vendée - BCI



© Photo DDCS de la Vendée

Les VAO : qu'est-ce que c'est ?

Les VAO sont des séjours de vacances comprenant un hébergement d'une durée supérieure à cinq jours et destinés exclusivement à des groupes constitués d'au moins trois personnes handicapées majeures.

Les dispositions de nature à garantir la qualité et la sécurité des prestations offertes lors de ces séjours sont précisées dans le code du tourisme.

• Une obligation d'agrément

Seuls les organismes titulaires d'un agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par le Préfet de Région sont autorisés à organiser de tels séjours.

• Une obligation de déclaration

L'organisme agréé a l'obligation d'informer la DDCS deux mois avant le déroulement d'un séjour et de transmettre à cette direction les informations relatives à la nature et aux modalités d'organisation de ce séjour (public accueilli, modalités d'encadrement, dispositions sanitaires, activités prévues...).

Cette déclaration est complétée 8 jours avant le début du séjour par une fiche complémentaire relative notamment au personnel et aux vacanciers qui se sont inscrits.

En 2015, la DDCS a instruit 411 déclarations « VAO » et examiné autant de fiches complémentaires. Dans l'instruction de ces déclarations, la priorité est donnée à l'examen des conditions de sécurité ainsi qu'à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

65 % des accueils se font dans les meublés et les gîtes ; les autres séjours se répartissent à part égale entre les campings, les centres de vacances, les maisons familiales rurales et les lycées.

Le contrôle de séjours

La DDCS peut diligenter un contrôle des lieux de séjour en cas de doute quant aux conditions d'encadrement, en cas de signalement, ou encore de façon aléatoire.

Ces contrôles sur site ont pour objet de s'assurer de la qualité des prestations offertes, de la sécurité des lieux, de la sécurité des personnes et de leur bien-être physique et moral.

Ils peuvent se traduire par l'envoi d'observations ou d'injonctions du préfet de département à l'organisme, voire par un arrêt anticipé du séjour.

En 2015, 7 contrôles ont été effectués ; ils se sont traduits par une amélioration de la qualité des séjours proposés par les organisateurs. ■

Les chiffres



Depuis 5 ans, le nombre de VAO est en constante augmentation en Vendée : 206 séjours en 2011, 411 en 2015.

Le nombre de vacanciers est ainsi passé de 2 516 en 2011 à 4 149 en 2015, avec une forte concentration durant la période estivale :

- près de 700 en juillet
- près de 3 000 en août.

Plus d'un quart des vacanciers partent dans des groupes composés de plus de 20 personnes.

Ces séjours ont été organisés par 62 organismes répartis dans 34 départements ; la majorité des organisateurs ont leur siège dans le grand ouest.

Moderniser l'action publique



- Plus de 150 mesures de simplification effectives pour les entreprises et les citoyens
- Des démarches en ligne et un accueil amélioré pour les 80 000 visiteurs annuels de la préfecture et des sous-préfectures
- 2 400 abonnés sur le compte Twitter des services de l'État
- Ouverture du compte Facebook Préfet de la Vendée en novembre 2015



Plus de 140 000 titres
délivrés en préfecture
et sous-préfectures

Un État engagé au quotidien au service du public

Modernisation de l'action publique

Les chiffres



Les services de la préfecture de la Vendée et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne assurent une mission de délivrance des titres.



La délivrance des titres

- **24 277 cartes nationales d'identité** ;
- **92 970 transactions enregistrées** au titre du système d'immatriculation des véhicules (certificats d'immatriculation) ;
- **24 743 permis de conduire** établis.

Manifestations sportives

- **444 manifestations autorisées.**

Titres de séjour

L'accueil des étrangers désirant s'établir en France fait partie des missions régaliennes de la préfecture. À ce titre :

- **10 055 personnes ont été accueillies** pour des demandes de titres de séjour et le suivi des demandes d'asile ;
- **4 187 personnes sont titulaires d'un titre ou d'une autorisation de séjour** au 31 décembre 2015.

Asile

- **355 demandes d'asile** ont été déposées en 2015.

L'organisation de la vie démocratique

Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015



La loi du 17 mai 2013 relative, notamment, à l'élection des conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) a modifié profondément le mode de scrutin des conseillers départementaux en instaurant le scrutin binominal paritaire.

Le nombre de cantons a également été modifié par le décret du 17 février 2014 qui a délimité les nouveaux cantons vendéens en les portant de 31 à 17. Ce nouveau découpage est entré en vigueur pour les élections de mars 2015.

74 binômes, avec leurs remplaçants, se sont présentés comme candidats au 1^{er} tour et 20 binômes pour le 2nd tour, 7 binômes ayant été élus au 1^{er} tour.

36 fonctionnaires de la préfecture ont participé à l'organisation des élections (réception des candidatures, organisation de la mise sous pli de la propagande et des commissions ad hoc, aspects financiers, montage informatique de la réception des résultats...) et aux travaux des deux soirées électorales.

Les élections régionales



Elles ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015, suite aux dispositions de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et au décret du 30 juillet 2015.

Compte tenu de ces dates tardives dans l'année et de l'arrêt des listes électorales au 29 février 2015, une révision exceptionnelle des listes électorales a été autorisée afin de



les actualiser au mieux.

Un marché départemental pour la mise sous pli de la propagande pour les électeurs et le colisage des bulletins de vote pour les mairies a été passé avec deux entreprises, le délai entre les 2 tours étant réduit à une semaine.

10 listes se sont présentées au 1^{er} tour et 3 au second.

La commission de recensement des votes s'est réunie le lundi matin pour arrêter les résultats et les transmettre au chef-lieu de région qui centralisait l'ensemble des résultats de la région.

Les élections au tribunal de commerce

Elles se sont tenues le 1^{er} octobre 2015, la liste électorale ayant été arrêtée au 15 juillet précédent. La commission d'organisation des élections a été instituée par arrêté préfectoral le 9 septembre 2015.

Il s'agit d'un vote par correspondance. 98 électeurs ont été appelés à élire 4 nouveaux juges (mandat de 4 années).



© Photo DDTM de la Vendée

Tableaux d'affluence et de fréquentation des guichets et services de la préfecture

Tableaux d'affluence et de fréquentation du SERVICE ÉTRANGERS

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 9h/10h | | | | | |
| 10h/11h | | | | | |
| 11h/12h | | | | | |
| 13h30/14h30 | | | | | |
| 14h30/15h30 | | | | | |
| 15h30/16h30 | | | | | |
| Période vacances scolaires | | | | | |
| 8h30/9h30 | | | | | |
| 9h30/10h30 | | | | | |
| 10h30/11h30 | | | | | |
| 11h30/12h30 | | | | | |

La préfecture franchit une nouvelle étape dans la qualité de service rendue aux usagers

80 000 usagers accueillis en préfecture et sous-préfectures

Plus de 360 000 visiteurs du site internet des services de l'Etat

- CARTES GRIS... N° 023 au guichet
- RETRAIT PERMIS N° 915 au guichet
- ETRA... N° 405 au guichet F
- PASSEPORTS-CNI N° 601 au guichet G
- PERMIS A POINTS N° 701 au guichet J

À la suite de l'audit de suivi « Label Marianne » en janvier 2015 confirmant la qualité de l'accueil au sein de ses services, la démarche Qualipref 2.0 a été déployée à la préfecture de la Vendée.

Le label Qualipref 2.0, c'est l'assurance pour chaque vendéen d'accéder à un service public de qualité. C'est également la possibilité de développer de nouvelles relations avec les services de l'État, notamment par le biais des nouveaux outils numériques.

Un processus d'amélioration continue dans les engagements de qualité de service

La préfecture a poursuivi ses efforts d'amélioration de la qualité du service auprès des usagers portant principalement sur :

- les conditions d'accueil et d'accessibilité du public ;
- la lisibilité des réponses et les délais maîtrisés de réponse aux courriers et courriels ;
- la prise en considération des suggestions et réclamations via le comité local des usagers et la mesure de la satisfaction des usagers via une enquête annuelle de satisfaction.

Outre l'accueil général, deux domaines ont également répondu au standard de qualité exigé par le label : « les relations avec les collectivités territoriales » et « la communication en cas d'événement majeur ».

Un niveau de qualité supérieur à la fin de l'année 2015

Qualipref 2.0 a pour objectif de mettre à disposition du public de nouveaux services numériques tels que la possibilité de prendre rendez-vous par internet, l'information des usagers par SMS, la création d'une foire aux questions sur le site internet des services de l'État en Vendée.

Un audit effectué en novembre 2015 par un organisme indépendant a permis de vérifier le respect de l'ensemble des engagements du référentiel Qualipref 2.0. La préfecture s'est ainsi vue attribuée la certification Label Qualipref 2.0 pour une durée de trois ans.

De nouveaux services pour le dialogue entre l'administration et les citoyens

L'utilisation des outils numériques permettent l'accélération des procédures et d'avantage de souplesse dans les moyens de communication utilisés. Ainsi :

- les téléservices permettent à l'utilisateur de réaliser en ligne l'intégralité d'une démarche administrative ;
- le service de prise de rendez-vous en ligne avec le service des étrangers pour le renouvellement des titres de séjour ;
- les réseaux sociaux ont pour objectif d'informer en temps réel et d'entrer en contact avec les citoyens là où ils se trouvent.

Des procédures plus rapides et plus efficaces



Mesure majeure du programme de simplification des relations entre l'administration et les citoyens, la saisine par voie électronique (SVE) permet à tout usager, particuliers, professionnels et associations, d'effectuer une demande d'information ou de réaliser une démarche administrative par voie électronique.

Sous-préfecture des Sables d'Olonne : la qualité de l'accueil du public confirmée par le label Marianne

La sous-préfecture des Sables d'Olonne est tout aussi engagée dans la démarche de qualité. Le site a obtenu le label Marianne en mai 2014 pour une durée de 3 ans également.

Le baromètre de l'accueil publié à l'été 2014 a notamment classé le site des Sables d'Olonne comme première sous-préfecture de France.

L'audit de suivi effectué le 15 décembre dernier a, une nouvelle fois, confirmé la qualité d'accueil à la sous-préfecture. Le label est donc maintenu : l'auditeur a souligné le réel engagement des agents dans la démarche et de nombreux points forts.



La simplification : des mesures actives pour stimuler la croissance et améliorer la qualité du service public

Un français sur quatre juge complexe sa relation avec l'administration : les démarches administratives peuvent être longues, ou demander des contacts et des déplacements répétés.

Cette complexité administrative pèse aussi sur l'économie. Les simplifications administratives sont donc un enjeu tant pour la compétitivité de l'économie française que pour la qualité du service apporté à l'ensemble des citoyens.



© Préfecture de la Vendée - BCI



Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification auprès du Premier ministre le 17 juin, était en déplacement en juin 2015 en Vendée pour un temps d'échanges sur le thème de la simplification, avec des dirigeants d'entreprises et des élus locaux.

Elle a rappelé que 100 mesures de simplification avaient été définies et annoncées en 2014 par le Conseil de simplification des entreprises.

En 2015, ce travail de simplification s'est poursuivi avec aujourd'hui 450 mesures qui visent notamment à faciliter l'activité dans plusieurs secteurs importants de l'économie vendéenne : l'industrie, l'hôtellerie-restauration, le petit commerce et les entreprises agricoles.

Des simplifications pour mieux répondre également aux attentes des usagers

Tous les six mois, de nouvelles mesures de simplification viennent répondre aux attentes des usagers afin d'améliorer la relation des Français avec leur administration. À ce titre, des dispositifs d'écoute ont été mis en place pour identifier des axes de simplification prioritaires sur les démarches administratives les plus irritantes pour les usagers. Les objectifs sont de :

- renforcer le dialogue de proximité de l'État et de ses citoyens ;
- faciliter les relations au quotidien entre usagers et agents de l'administration ;

- construire la modernisation de l'État à partir des besoins des usagers

L'été dernier, une première consultation nationale « Faire simple » réalisée en ligne a permis de recueillir plus de 2 000 contributions d'usagers, concernant leurs attentes de simplification dans les champs de la santé, de l'éducation ou du handicap. 40 d'entre elles sont venues enrichir le programme de simplification.

L'État modernise ses implantations territoriales en Vendée



© Montage photo : préfecture de la Vendée - BCI

Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, a présenté deux programmes de travaux lancés par l'État en cette année 2015 pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services aux usagers, rénover sa présence territoriale et rationaliser sa gestion immobilière.

Ils offriront aux agents un cadre de travail plus moderne et adapté aux missions qui sont les leurs aujourd'hui. Ils s'accompagneront de programmes d'équipement, informatique en particulier, qui faciliteront la relation avec le public.

Le premier concerne la sous-préfecture des Sables d'Olonne qui s'installera dans de nouveaux locaux en centre-ville des Sables d'Olonne près de la gare.

À la fin du mois de juin 2016, les services de la sous-préfecture quitteront le quai des Boucaniers de La Chaume pour s'installer dans le bâtiment des finances publiques au 54 avenue du général de Gaulle.

Cette opération permettra à la nouvelle sous-préfecture de se rapprocher des usagers en limitant leurs déplacements et en leur offrant des locaux plus modernes. La proximité des transports en commun et des zones de stationnement plus vastes la rendront également plus accessible.

Le deuxième concerne Fontenay-le-Comte où la sous-préfecture va devenir le siège de la « maison de l'État ».

À l'issue de travaux qui s'achèveront à la fin du premier semestre 2016, la subdivision de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) rejoindra l'actuelle sous-préfecture. Cette opération d'un coût de 259 000 € sera achevée en juin 2016.

Ce regroupement répondra en un lieu unique à la double exigence de qualité et de proximité du service au public et aux collectivités locales. Il traduit également le souci de modernisation et d'adaptation des services de l'État à l'évolution des attentes des citoyens.



L'accompagnement des collectivités locales



La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015. Cette loi est ainsi la dernière des trois lois adoptées depuis trois ans pour permettre de redessiner la France territoriale.

Elle a pour objectifs essentiels de permettre une clarification et un meilleur exercice des compétences par les collectivités territoriales et accentuer l'attractivité et la solidarité entre territoires à travers :

- des régions plus fortes tout particulièrement dans leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ce qui les met en capacité de réduire les disparités au sein de ces territoires ;
- des départements recentrés sur leurs missions de solidarité humaine et territoriale ce qui leur permettra, entre autres, d'apporter un soutien aux communes et intercommunalités les plus en difficulté ;
- des intercommunalités réorganisées à un seuil d'habitant correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et renforcés pour permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Des communes préservées comme échelon de base de la République et qui sont les seules collectivités à conserver la clause de compétence générale tout en étant regroupées en intercommunalités afin de proposer des services de qualité à leurs habitants.

Intercommunalité : le schéma départemental de coopération intercommunale validé

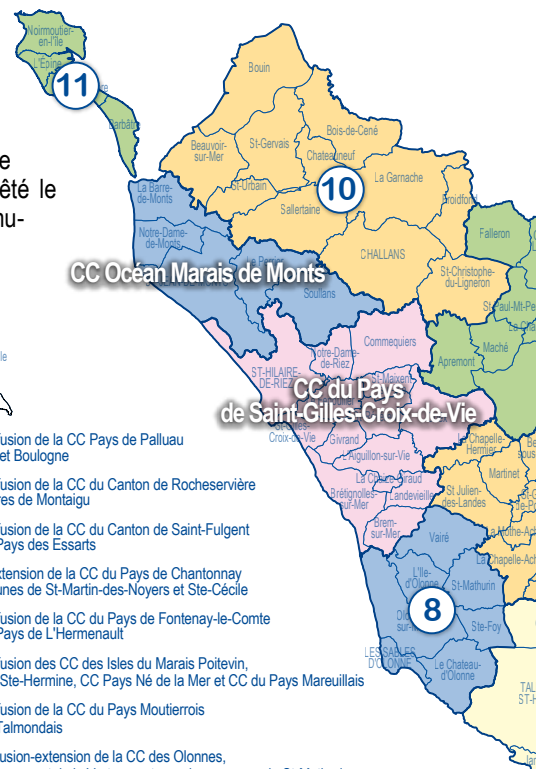
La Loi NOTRe renforce les intercommunalités, en les réorganisant selon un seuil de population correspondant aux bassins de vie des habitants et en permettant d'organiser les services publics sur un territoire plus cohérent. Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants.

Dans ce cadre, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 et début 2016 afin d'examiner un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) répondant à ces critères.

À la suite de la séance plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale du 29 mars 2016, le Préfet de la Vendée a arrêté le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma a pour objectif de rationaliser les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes existants. Ce document prend notamment en compte le seuil minimal de population à atteindre pour chaque EPCI à fiscalité propre ; 15 000 habitants (ou 5 000 habitants dans le cas d'un EPCI regroupant toutes les communes d'un territoire insulaire), les bassins de vie et les schémas de cohérence territoriale.

Le schéma de la Vendée fait passer le nombre de ces structures de 29 à 19.



- 1 CC issue de la fusion de la CC Pays de Palluaud et de la CC Vie et Boulogne
- 2 CC issue de la fusion de la CC du Canton de Rocheservière et de la CC Terres de Montaigu
- 3 CC issue de la fusion de la CC du Canton de Saint-Fulgent et de la CC du Pays des Essarts
- 4 CC issue de l'extension de la CC du Pays de Chantonnoy avec les communes de St-Martin-des-Noyers et Ste-Cécile
- 5 CC issue de la fusion de la CC du Pays de Fontenay-le-Comte et de la CC du Pays de L'Hermenault
- 6 CC issue de la fusion des CC des Isles du Marais Poitevin, CC du Pays de Ste-Hermine, CC Pays Né de la Mer et CC du Pays Mareuilais
- 7 CC issue de la fusion de la CC du Pays Moutierrois et de la CC du Talmondais
- 8 CA issue de la fusion-extension de la CC des Olonnes, de la CC de l'Auzance et de la Vertonne et avec la commune de St-Mathurin
- 9 CC du Pays des Achards dans son nouveau périmètre
- 10 CC issue de la fusion-extension de la CC Pays de Challans et de la CC Pays du Gois avec la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron
- 11 CC Ile de Noirmoutier - exception d'insularité

EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 - carte actualisée au 29/03/2016



8 communes nouvelles en Vendée

Instauré par la loi du 16 décembre sur la réforme des collectivités territoriales, le nouveau dispositif de création de communes nouvelles a été récemment complété par la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

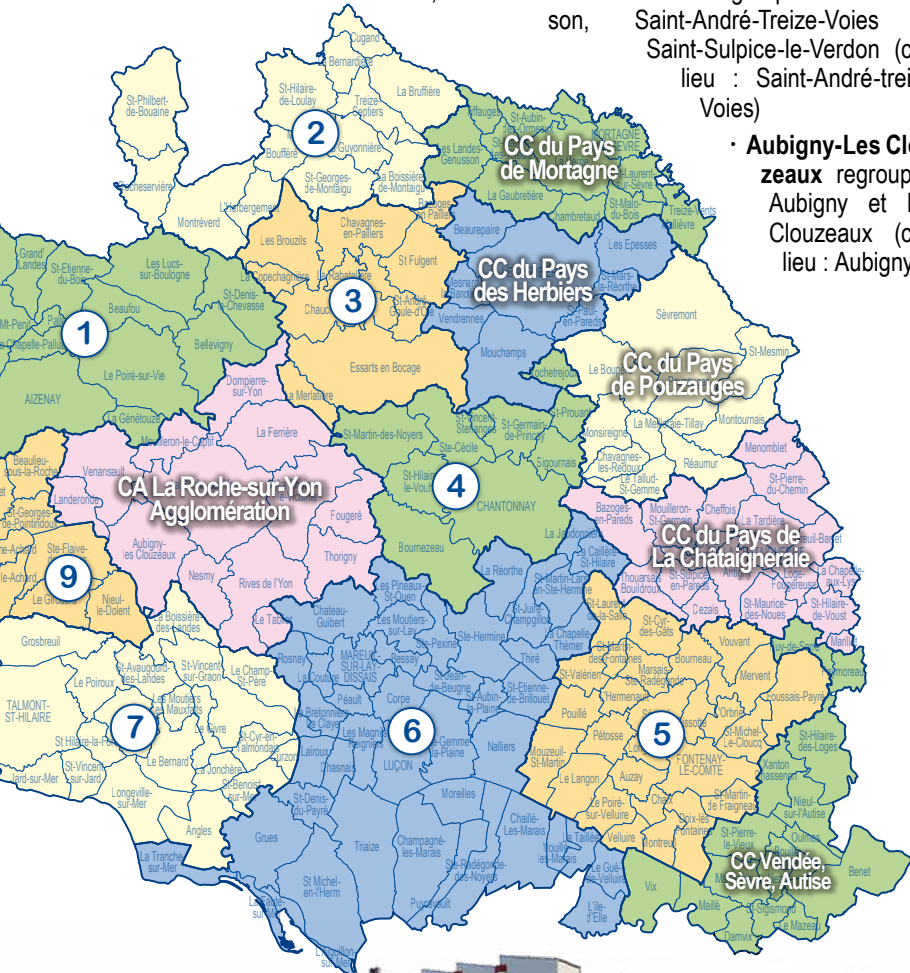
À la demande des communes des Essarts, l'Oie, Boulogne et Sainte Florence, la première commune nouvelle de Vendée « Essarts en Bocage » a été créée par arrêté préfectoral du 5 octobre 2015. Cette création a pris effet au 1^{er} janvier 2016 pour une population totale de 8 501 habitants.

Le chef-lieu de la commune « Essarts en Bocage » est fixé au chef-lieu de l'ancienne commune des Essarts. La commune nouvelle est administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes. Ce conseil municipal élira, lors de sa première séance, le maire et les adjoints de la nouvelle commune. Sont instituées comme communes déléguées, chaque ancienne commune : les Essarts, Boulogne, l'Oie et Sainte-Florence.

Plusieurs communes en Vendée ont également lancé une réflexion pour la création de communes nouvelles, ceci

pour permettre notamment une meilleure mutualisation des moyens. **Au total 8 communes nouvelles ont été créées par arrêté préfectoral en 2015 :**

- **Essarts en Bocage** regroupant Les Essarts, l'Oie, Boulogne, Sainte-Florence (chef-lieu : Les Essarts) ;
- **Doix-lès-Fontaines** regroupant Doix et Fontaines (Chef lieu : Doix) ;
- **Mouilleron-Saint-Germain** regroupant Mouilleron-en-Pareds et Saint-Germain-l'Aiguiller (chef lieu : Mouilleron-en-Pareds) ;
- **Bellevigny** regroupant Belleville-sur-Vie et Saligny (chef lieu : Belleville-sur-Vie) ;
- **Sèvremont** regroupant Les Chatelliers-Chateauroux, La Pommerai-sur-Sèvre, Saint-Michel-Mont-Mercure et La Flocellière (chef lieu : La Flocellière) ;
- **Rives de l'Yon** regroupant Saint-Florent-des-Bois et Chaillé-sous-les-Ormeaux (chef lieu : Saint-Florent-des-bois)
- **Montréverd** regroupant Mormaison, Saint-André-Treize-Voies et Saint-Sulpice-le-Verdon (chef lieu : Saint-André-treize-Voies)
- **Aubigny-Les Clouzeaux** regroupant Aubigny et Les Clouzeaux (chef lieu : Aubigny)



Les chiffres



Contrôle de légalité

Près de 90 000 actes reçus en préfecture en 2015. Parmi ces actes, plus de 350 ont donné lieu à intervention afin d'en obtenir le reformation ou aviser la collectivité des mesures à prendre pour l'avenir.

Cette activité de contrôle est à mettre en parallèle avec une activité de conseil particulièrement soutenue puisque les services en charge du contrôle de légalité ont du traiter plus de 460 demandes de conseil sollicitées par écrit auxquelles il convient d'ajouter les nombreuses sollicitations par téléphone.

Contrôle budgétaire :

5 131 documents budgétaires reçus ;

2 932 ont été contrôlés dont 660 budgets primitifs, budgets principaux et annexes.

Emprunts toxiques : 28 collectivités ou établissements publics détenant des emprunts potentiellement éligibles ont été sollicités. 16 d'entre eux ont déposé une demande d'aide du fonds soit 23 dossiers pour 25 contrats d'emprunt détenus. 9 notifications d'aide ont déjà été proposées en 2015 (les attributions délivrées par le SCN courant jusqu'au printemps 2016).

L'année 2016 sera l'année de l'accompagnement des collectivités bénéficiaires dans le suivi de leur dossier dès lors qu'elles auront accepté l'aide.

Contrôle de légalité des actes d'urbanisme : 2 600 d'actes d'urbanisme contrôlés.

Contentieux administratif :

- 138 contentieux administratifs reçus ;
- 79 contentieux pénaux de l'urbanisme reçus.

Finances locales :

- **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 11 633 263 € ;**
- **3 dossiers Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) financés : 432 400 € ;**
- **concours financiers de l'État (hors DETR) : 408 924 136,27 €.**

Environnement :

- conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) : 9 réunions pour 95 dossiers ;
- commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) : 12 réunions pour 38 dossiers ;
- commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) : 7 réunions pour 14 dossiers ;
- 1 090 dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- 44 enquêtes ou consultation du public ;
- 14 autorisations foncières.



L'État en direct, connectez-vous !



www.facebook.com

[@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee)

www.vendee.gouv.fr

[@-lettre @](#)



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Suivez l'actualité des services de l'État en Vendée sur facebook, twitter et Internet.
Venez consulter la lettre des services de l'État depuis la page d'accueil de notre site web rubrique @lettre.